

Fiches actions du PCAET

Communauté de Communes des Sucs








JEUNE-LOIRE.fr
Au cœur d'Auvergne - Rhône-Alpes

Liens vers les fiches actions (cliquer sur le lien hypertexte)

axe 1 - accompagner les filières locales face au changement climatique	page - 4
1.1.1 Adapter les espaces forestiers face au changement climatique	
1.1.2. Structurer la filière bois pour favoriser un approvisionnement local en bois énergie et bois d'œuvre	
1.2.3. Accompagner l'adaptation et la réduction des impacts de la filière agricole	
1.2.4. Accompagner le développement de la filière agricole et alimentaire locale	
1.3.5 Améliorer la performance des systèmes de gestion des eaux et sécuriser la ressource en eau potable	
1.3.6 Réduire les besoins en eau	
1.4.7. Réduire la production de déchets	
1.4.8 Développer le réemploi et optimiser les filières	
axe 2 - développer un territoire attractif et durable	page 33
2.1.9 Soutenir l'attractivité du territoire	
2.10 - Accompagner les entreprises dans les démarches durables	
2.3.11. Préserver les zones humides	
2.3.12. Préserver les continuités écologiques	
2.4.13 Développer une offre touristique éco-responsable	
2.4.14. Développer une offre touristique sans voiture	
2.5.15. Anticiper l'évolution des risques naturels sur le territoire	
axe 3 - favoriser les usage sobres et performants	page 56
3.1.16 Développer une politique d'aménagement du territoire durable et performante	
3.2.17 Améliorer la performance des logements et valoriser les logements en centre-bourgs	
3.2.18 Améliorer la performance énergétique du patrimoine des collectivités et valoriser la proximité dans la politique d'aménagement du territoire	
3.3.19 Favoriser les déplacements à vélo	
3.3.20 Accompagner la mobilité dans les entreprises et les établissements	
3.4.21. Poursuivre le développement du covoiturage	

3.4.22 Développer une mobilité bas-carbone	
axe 4 - développer les énergies renouvelables en mobilisant durablement les ressources locales	page 78
4.1.23 Développer la production d'électricité photovoltaïque	
4.1.24 Développer l'usage du solaire thermique	
4.3.25 Accompagner le développement des chaufferies collectives et réseaux de chaleur	
4.3.26 Accompagner les porteurs de projets et ENR	
Axe 5 - Axe Transversal - Pour une action concrète, efficace, visible et mesurable	Page 91
Engagement dans une démarche d'exemplarité de la collectivité	
Recherche de financements innovants	


Axe I. Accompagner les filières locales face au changement climatique	ACTION ENGAGÉE	
1.1 Adaptation de la filière sylvicole locale aux enjeux climatiques et aux besoins du territoire	ÉTUDES – SENSIBILISATION - ACCOMPAGNEMENT	
1.1.1 ADAPTER LES ESPACES FORESTIERS FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE		
<p>CONTEXTE</p> <p>Le Pays de la Jeune Loire est un territoire couvert par d'importants espaces forestiers dont l'exploitation est très présente et constitue une filière économique solide. Le territoire est actuellement touché par de nouveaux phénomènes entraînant des bouleversements dans la filière et l'état des forêts (scolytes, sécheresses, etc.).</p> <p>L'action propose de contribuer à la coordination des différentes actions de gestion forestière portées par les acteurs locaux. Elle doit permettre d'accompagner la filière forestière locale à répondre à la fois aux enjeux économiques de production (bois d'oeuvre et bois énergie), aux enjeux d'une gestion multifonctionnelle (préservation de la biodiversité et des paysages, espace de récréation, équilibre sylvo-cynégétique), auxquels s'ajoutent désormais les enjeux d'adaptation au changement climatique.</p> <p>Cette mesure s'appuie notamment sur les actions portées par les acteurs de la filière forestière : le Département de la Haute-Loire, FIBOIS, le CRPF (centre régional de la propriété forestière), l'ONF (Office National des Forêts) et les COFOR (Communes Forestières), l'EPAGE et la Chambre d'agriculture.</p>		
<p>OBJECTIFS</p> <p>Cette action a pour objectif d'améliorer la connaissance des forêts à travers les mesures mises en place par les acteurs forestiers et les collectivités, mais également d'accompagner les propriétaires forestiers dans la gestion, ainsi que la mise à jour des règlements de boisements des communes.</p>		
 NC	 NC	 NC
<p>RÔLE DE LA COLLECTIVITÉ</p> <ul style="list-style-type: none"> • Coordination et suivi de l'action des partenaires • Gestion de leurs biens forestiers • Communication, relais 	<p>ÉCHELLE</p> <p>PETR & Interco & communes</p>	
<p>LIEN AVEC AUTRES DOCUMENTS / PROJETS</p> <p>Convention CRPF & CC PM - HL</p>	<p>LIEN AVEC AUTRES ACTIONS</p> <p>1.1.2 (filrière bois) ; 2.5.15 (risques) ; 4.2.25 (bois énergie)</p>	
 <ul style="list-style-type: none"> Nombre d'îlots d'avenir Atlas de la biodiversité (LS / MVR) / Diagnostic forestier (PM / HL) Nombre d'accompagnements réalisés par le CRPF Nombre de plans de gestions durables réalisés (CRPF) Suivi du couvert forestier Nombre de règlements de boisement mis à jour 		
<p>VOLETS DE MISE EN ŒUVRE</p> <p>A) Tester et tirer des enseignements de la plantation de nouvelles essences forestières ou de nouvelles provenances en forêt publique et privée</p> <p>B) Mobiliser les outils disponibles pour adapter la forêt</p> <p>C) Gérer le foncier forestier pour améliorer et faciliter la gestion forestière</p>		

1.1.1 ADAPTER LES ESPACES FORESTIERS FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

A/ TESTER ET TIRER DES ENSEIGNEMENTS DE LA PLANTATION DE NOUVELLES ESSENCES FORESTIÈRES OU DE NOUVELLES PROVENANCES EN FORÊT PUBLIQUE ET PRIVÉE


Améliorer la connaissance sylvicole du territoire :


- **Toutes CC** : Recensement et étude des peuplements plantés antérieurement sur le territoire (ONF et CRPF aux transmissions de parcelles)
- **CC PM & HL** : réalisation d'un diagnostic forestier dans le cadre de la convention avec le CRPF.
- **CC MVR (à partir de 2026) / CC LS** : Réalisation d'un atlas de la biodiversité (sur 2 à 3 ans) pour prévenir la disparition des espèces et mieux connaître les milieux :
 - Utiliser comme support éducatif ludique et vulgarisé
 - Valoriser les résultats dans les communes

ND (budgets partenaires)
 Atlas de la biodiversité : environ 38 000 €/commune

Expérimenter pour adapter et préserver les forêts :

- **Toutes CC** : Promotion des îlots d'avenir (plantations test d'essences ou provenances nouvelles sur de petites surfaces, afin de constituer un réseau régional de placettes de références) (ONF)
- **Toutes CC** : Identifier les maladies et ravageurs présents sur le territoire et mettre en place avec les partenaires des actions de lutte (expérimentation d'essences, etc.) : technicien santé des forêts à l'échelle Départementale (en lien avec le CRPF).
 - CRPF : 3 techniciens dans le département santé des qui repèrent puis font remonter l'état des forêts, surtout sur les pins/sapins cette année (sécheresse comme facteur aggravant très important ; chenille processionnaire qui monte en altitude ; scolytes ; douglas, etc.) et problème de sécheresse hivernale / estivale.
- **Toutes CC** : Travailler avec l'EPAGE pour les abords des cours d'eau et la ripisylve : plantation d'espèces adaptées, limitation et réduction des espèces invasives, etc.

Moyens humains partenaires
 CC & commune : suivi interne des études

Aides et subventions :
 Appels à projets de l'OFB pour la réalisation d'un Atlas de la Biodiversité Communal



Porteur :
ONF et CRPF
CC MVR & LS (atlas)



Partenaires :
EPAGE Loire Lignon
Communes pour les bois publics



Cibles :
Propriétaires forestiers



Années 1 à 6

1.1.1 ADAPTER LES ESPACES FORESTIERS FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

B/ MOBILISER LES OUTILS DISPONIBLES POUR ADAPTER LA FORÊT

Forêts privées :

- Mettre en place un conseil auprès des propriétaires privés sur les nouvelles espèces à planter au regard du changement climatique : avec le CRPF.
 - **CC S** : Faire dans un premier lieu un retour d'expérience de l'accompagnement mis en place sur le Haut Lignon et Pays de Montfaucon.
 - Avec le CRPF, communiquer sur le site La Forêt Bouge.
 - **CC MVR** : conventionner avec le CRPF d'ici 2026, pour accompagner les propriétaires forestiers.
 - **CC HL & PM** : via un chargé de mission pour accompagner les propriétaires forestiers : technicien pour 2/3 ans pour conseil propriétaires : pour la problématique des coupes rases, visites de parcelles, relation avec des opérateurs, gestion sylvicole. Mobilisation des propriétaires : plutôt par les propriétaires, aujourd'hui difficile à répondre si moins de ¼ ha sur le terrain. Réorienter vers des gestionnaires. Réunions d'information (courrier + presse).
- Adapter les plans de gestion (parcelles de plus de 25ha), avec le CRPF : intégration de mesures favorables à la biodiversité et à la ressource en eau, limitation des coupes à blanc, variété et adaptation des essences plantées, etc.
 - Publications / articles de presse pour les propriétaires
 - Politique CRPF : pas de monoculture + diversification
 - Conseil au choix des essences, étude de sol
- Accompagnement de l'EPAGE pour les zones humides
 - Recommandations du SAGE pour le recul de résineux en bord de cours (pas adaptés au bord de cours d'eau pour l'ancrage et l'ombrage, si déjà planté à retirer sur 7 à 10 m pour une végétation plus adaptés) ;
 - Travail avec le CRPF sur ces recommandations mais besoin de communiquer au niveau communal dans le règlement de boisement.
- Pour les plus petites parcelles : réaliser avec le CRPF des codes de bonnes pratiques sylvicole (en général rédigés lors des transmissions)
- **Rôle de la CC** : se faire le relais du CRPF et communiquer aux habitants.

Forêt publique :

En place : Gestion de forêts domaniales et communales avec l'ONF, via des Plans de Gestion.

- Réviser de manière anticipée les plans de gestion des forêts communales les plus touchées par des dépérissements massifs
- **CC MVR** : Mettre en place, en partenariat avec l'ONF, des aménagements forestiers
 - Feuille de route de la gestion durable des forêts publiques

Technicien pour l'animation forestière

CRPF : Co-financement région (65%) + Département (5%) + CC (pour 2 ans : 5 000 à 7 000 € par CC) + autofinancement CRPF > FEADER.

Budget interne partenaires

CRPF : 1 chargé de mission sur 2 EPCI (+1 EPCI hors JL)

CC : suivi interne des actions des partenaires et coordination avec le CRPF

Aides et subventions :

Co-financement du technicien CRPF pour les CC PM et HL



Porteur :
CPRF
ONF



Partenaires :
CRPF // ONF
Groupements forestiers
Propriétaires privés
Coopératives forestières
Collectivités en relais



Cibles :
Propriétaires forestiers, dont collectivités



Années 1 à 6
Accompagnement CRPF CC PM et HL sur 2 à 3 ans (2023-2024)

1.1.1 ADAPTER LES ESPACES FORESTIERS FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

C/ GÉRER LE FONCIER FORESTIER POUR AMÉLIORER ET FACILITER LA GESTION FORESTIÈRE

Accompagner le remembrement forestier :

- **CC Sucs** : Poursuite de l'animation d'un dispositif de récupération des biens « vacants et sans maître » pour les intégrer dans le patrimoine des communes et les soumettre au régime forestier
 - Lancée sur Yssingeaux
 - Faire un retour d'expérience aux autres communes et CC
- **CC MVR** : Animer une bourse d'échange entre propriétaires pour la restructuration du parcellaire et le développement de pratiques de gestion durable
- Recherche de solutions de financement innovants pour le reboisement adapté des parcelles (ex : Sylv'ACCTES ?)
- Site la forêt bouge : CRPF - possibilité d'un recrutement pour animer une bourse d'échange. Gros besoin de communication / animation. Relais possible du CRPF.



CC : suivi interne sur les règlements de boisement et la coordination des acteurs



Mettre à jour les réglementations des boisements sur le territoire et cartographies des boisements, pour une répartition harmonieuse des espaces forestiers et préserver les paysages :

- Identifier les enjeux aux échelles communales et intercommunales pour chaque boisement
- En fonction des enjeux de la CC, mettre en place une commission communale ou intercommunale d'aménagement foncier (avec le Département)
- Mettre en place et/ou mettre à jour pour les communes des règlements de boisement pour les forêts et espaces boisés :
 - Réglementer et planifier les coupes, afin de limiter les coupes à blanc
 - Créer un zonage favorable à la limitation des risques de feux de forêt et intégrer la lutte contre les incendies dans la démarche
 - A associer à un accompagnement des propriétaires par le CRPF/ONF



Aides et subventions :
Dispositif Sylv' Acctes

Travailler avec les différents acteurs :

- Organiser des réunions d'information du CRPF avec les élus et les agents (déjà prévu avec HL / PM)



Porteur :
Département
CC, communes








Partenaires :
Association de propriétaires
ONF & CRPF
Département
Propriétaires forestiers
Fédération de chasse



Cibles :
Communes, propriétaires forestiers










Années 1 à 6

<p>Axe I. Accompagner les filières locales face au changement climatique</p>	<p>ACTIONS A PROGRAMMER</p>		
<p>1.1 Adaptation de la filière sylvicole locale aux enjeux climatiques et aux besoins du territoire</p>	<p>COMMUNICATION - MOBILISATION</p>		
<p>1.1.2. STRUCTURER LA FILIÈRE BOIS POUR FAVORISER UN APPROVISIONNEMENT LOCAL EN BOIS ÉNERGIE ET BOIS D'ŒUVRE</p>			
<p>CONTEXTE</p> <p>Dans le cadre du PCAET, pour contribuer à réduire les consommations d'énergie et les émissions de GES liés aux échanges (transport) et favoriser la séquestration du carbone dans les bois, tout en contribuant au maintien de l'activité et des emplois, il convient d'accompagner le développement d'un marché local pour l'approvisionnement en bois d'œuvre et participer à la structuration de la filière bois pour les débouchés locaux énergie et construction.</p> <p>Ce travail sera mené à l'échelle du PETR de préférence, avec les CC et en coopération avec les partenaires techniques de la filière (CRPF, ONF, COFOR, FIBOIS, ERE 43), et participera à dynamique régionale sur la filière bois.</p>			
<p>OBJECTIFS</p> <p>Cette action vise à accompagner le développement d'un marché local pour l'approvisionnement en bois d'œuvre et bois énergie et participer à la structuration de la filière bois construction régionale pour une valorisation locale.</p> <p>Objectifs spécifiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réaliser environ 3 actions de communication par an par EPCI (HL, MVR, PM) • Réaliser environ 2 actions de communication par an (acc. par FIBOIS) 			
 NC	 NC	 NC	
<p>RÔLE DE LA COLLECTIVITÉ</p> <ul style="list-style-type: none"> • Se positionner en facilitatrice de l'action des partenaires : communication, relais, etc. • Organisation de temps de sensibilisation • Valorisation du bois dans ses projets 		<p>ÉCHELLE</p> <p>PETR</p>	
<p>LIEN AVEC AUTRES DOCUMENTS / PROJETS</p> <p>-</p>	<p>LIEN AVEC AUTRES ACTIONS</p> <p>action 1.1.1 (gestion forestière)</p>		
 <p>Nombre d'actions de communication</p> <p>Nombre de projets construction bois</p>			
<p>VOLETS DE MISE EN ŒUVRE</p> <p>A/ Mettre en place des actions de promotion d'un usage bois local auprès des élus des collectivités, particuliers et professionnels de la filière bois</p> <p>B/ Structurer l'usage du bois local dans les projets des communes</p>			








1.1.2. STRUCTURER LA FILIÈRE BOIS POUR FAVORISER UN APPROVISIONNEMENT LOCAL EN BOIS ÉNERGIE ET BOIS D'ŒUVRE






A) METTRE EN PLACE DES ACTIONS DE PROMOTION D'UN USAGE DE BOIS LOCAL AUPRÈS DES ÉLUS DES COLLECTIVITÉS, PARTICULIERS ET DES PROFESSIONNELS DE LA FILIÈRE BOIS :

<p>➤ Toutes les CC : Référencer localement les réalisations pilotes (construction bois, réseaux de chaleur alimentés localement, etc.)</p> <p>➤ Toutes les CC & Partenaires :</p> <p>Réaliser et diffuser des supports d'information, organisation de réunions et de visites : intérêt de la construction bois et du chauffage au bois, documentation technique, etc.</p> <p>Mettre à disposition des particuliers et propriétaires forestiers un annuaire des professionnels et des entreprises de la transformation du bois :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Annuaire FIBOIS et annuaire "La Forêt Bouge AURA", à valoriser auprès des collectivités et des entreprises pour assurer un recensement des professionnels • Selon les besoins, développer le recensement sur la filière après la scierie • Communiquer auprès des entreprises, particuliers, propriétaires forestiers <p>➤ CC HL / PM / MVR / LS :</p> <p>Avec les CC et FIBOIS, organiser des temps de promotion auprès des producteurs locaux de bois-énergie et des particuliers des reconnaissances garantissant un combustible de qualité et/ou issu de forêt gérée durablement (certification « ENplus A1 Production » pour les pellets, labels, etc.)</p> <p>➤ CCHL : Organisation de la foire forestière par la CCHL tous les deux ans.</p>	 1000 € par action de com (environ 5000 € par CC)	
	 Temps interne aux CC d'animation et de coordination avec les partenaires	
	 Aides et subventions :	
 Porteur : CC (facilitation) & Partenaires	 Partenaires : ERE 43 FIBOIS	 Cibles : Particuliers, entreprises, collectivités
 Années 1 à 6		

1.1.2. STRUCTURER LA FILIÈRE BOIS POUR FAVORISER UN APPROVISIONNEMENT LOCAL EN BOIS ÉNERGIE ET BOIS D'ŒUVRE

B) STRUCTURER L'USAGE DU BOIS LOCAL DANS LES PROJETS DES COMMUNES

<p>Construction bois :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Accompagner les collectivités à intégrer dès le stade projet la construction bois, et à l'adapter aux produits bois locaux, à l'approvisionnement en bois local, etc. ➤ Intégrer des règles dans la commande publique pour favoriser les projets en bois local. 		
<p>Bois énergie :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Promouvoir le développement des contrats d'approvisionnement local entre d'une part communes et scierie pour la commercialisation de leur bois communaux, et d'autre part entre scieries et entreprises locales de construction 		
		 <p>Aides et subventions :</p>
 <p>Porteur : Divers partenaires</p>	<p>Partenaires :</p>  <p>ERE 43, Auvergne Promo Bois, FIBOIS Communes & CC</p>	 <p>Cibles : collectivités, entreprises</p>
 <p>Années 1 à 6</p>		<p>EN PROJET <input type="checkbox"/></p> <p>NOUVELLE <input type="checkbox"/></p>

Axe I. Accompagner les filières locales face au changement climatique	ACTION ENGAGÉE	
1.2 Adaptation et maintien de la filière agricole locale et durable pour répondre à la demande locale	ACCOMPAGNEMENT - SENSIBILISATION - ÉTUDES	
1.2.3. ACCOMPAGNER L'ADAPTATION ET LA RÉDUCTION DES IMPACTS DE LA FILIÈRE AGRICOLE		
CONTEXTE <p>L'agriculture sur le territoire de la Jeune Loire est essentiellement liée à l'élevage, qui a façonné le paysage et l'identité du territoire. Si elle contribue à la préservation d'habitats et d'espèces naturelles, elle est également soumise à de nombreuses contraintes, telle la pression foncière ou des enjeux sur la ressource en eau, mais également les conséquences du changement climatique sur la filière. Différents accompagnements sont mis en place sur le territoire par la Chambre d'agriculture et le Département de la Haute-Loire.</p> <p>Cette action s'appuie sur les programmes portés par la Chambre d'agriculture 43.</p>		
OBJECTIFS <p>Cette action a pour objectif d'inciter à la mise en place de pratiques agricoles durables et accompagner l'adaptation de la filière et de réduire les impacts climatiques de la filière agricole.</p> <p>Objectifs spécifiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place des temps de formation/information (CA) • Développer les MAEC • Accompagner les exploitants à réduire leurs besoins en eau • Réaliser des diagnostics de durabilité des exploitations • Mise en place du PAEC avec l'EPAGE Loire Lignon 		
 -5% d'émissions de GES (7.5 ktCO2e)	 Économies d'énergie attendues	 NC
RÔLE DE LA COLLECTIVITÉ Coordination et suivi de l'action des partenaires Relais de communication		ÉCHELLE PETR
LIEN AVEC AUTRES DOCUMENTS / PROJETS Actions et programmes Chambre d'agriculture & EPAGE	LIEN AVEC AUTRES ACTIONS 1.2.4 (alimentation) ; 1.3.6 (eau)	
 <ul style="list-style-type: none"> Nombre de formations et accompagnements Nombre de MAEC ou ha en MAEC Nombre d'accompagnements réalisés fléchés ressource en eau Nombre de diagnostics d'exploitation Nombre d'actions réalisées dans le cadre du PAEC 		
VOLETS DE MISE EN ŒUVRE <p>A) Assurer la formation et l'accompagnement des agriculteurs aux pratiques durables et aux enjeux environnementaux et climatiques</p> <p>B) Accompagner la filière agricole à la réduction des besoins en eau</p> <p>C) Poursuivre les actions d'accompagnement de la Chambre d'agriculture et de l'EPAGE Loire-Lignon en faveur d'une agriculture adaptée au changement climatique</p>		

1.2.3. ACCOMPAGNER L'ADAPTATION ET LA RÉDUCTION DES IMPACTS DE LA FILIÈRE AGRICOLE

A) ASSURER LA FORMATION ET L'ACCOMPAGNEMENT DES AGRICULTEURS AUX PRATIQUES DURABLES ET AUX ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ET CLIMATIQUES

La Chambre d'Agriculture dispense des formations pour les exploitants sur diverses thématiques, dont les sujets environnementaux. Environ 50% de ces formations sont financées par les contrats territoriaux et sont en partenariat avec l'EPAGE.

Former et sensibiliser les exploitants du territoire sur les pratiques durables et adaptées au changement climatique :

- Organisation de visites d'exploitations exemplaires, etc., par la CA, au cas par cas (possible sur demande de la CC)
- CA : Organisation de journées thématiques, de sessions de démonstration, de formations, en lien avec les actions menées par la CA.
- Le rôle de la collectivité est principalement d'intervenir comme relais de communication auprès des exploitants :
 - Communiquer auprès des agriculteurs sur les accompagnements proposés par la CA et les Organisations professionnels Agricoles (OPA)
 - Relayer les documents de communication et d'information sur les différents labels et certifications (AB, HVE, etc.)
 - Modalités : organisation d'une campagne annuelle de communication auprès des exploitants

Mobiliser les outils existants pour accompagner à la mise en œuvre de pratiques agricoles durables (avec l'EPAGE) :

- Identifier et accompagner les agriculteurs dans la mise en œuvre de Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) - *Porté par l'EPAGE, CA en partenaire identifié, accompagnement sur l'élaboration, en charge de la réalisation de diagnostics.*
- Identifier les possibilités de mise en place de Paiements pour Services Environnementaux (PSE, sur appel à manifestation d'intérêt) auprès des agriculteurs (sujets : ressource en eau, changement climatique, biodiversité) - *selon reconduction des dispositifs*



Budget de fonctionnement des partenaires (CA - EPAGE)



Moyens internes des partenaires (CA - EPAGE)
Suivi interne aux CC de l'action des partenaires et coordination



Aides et subventions :
Financement partiel par des contrat territoriaux
Subventions de la Région AURA
Appels à Projets



Porteur :

Chambre d'agriculture, Département, EPAGE



Partenaires :

Chambre d'agriculture, EPAGE, État, OPA, HL BIO



Cibles :

Exploitants agricoles



Années 1 à 6

1.2.3. ACCOMPAGNER L'ADAPTATION ET LA RÉDUCTION DES IMPACTS DE LA FILIÈRE AGRICOLE

B) ACCOMPAGNER LA FILIÈRE AGRICOLE À LA RÉDUCTION DES BESOINS EN EAU :

La Chambre d'agriculture accompagne les exploitations à la réduction des consommations d'eau :

- Au sein des bâtiments, par la mobilisation des aides régionales pour la récupération des eaux pluviales (accompagnement individuel) et accompagnement à la prise en compte des contraintes relatives aux normes pour les eaux d'abreuvement (mettre en place un traitement et analyse, etc.), ou aux contraintes économiques pour les eaux de lavage.
- A travers des pratiques dans les cultures (implantation de prairies, cultures intermédiaires, techniques de semis (semis direct), maximiser sur les rotations), pour limiter les besoins en eau.



Achat de sondes à sécheresse pour les agriculteurs, env. 2 000€/sonde, soit pour 5 sondes, 10 000€



Moyens internes CA



Aides et subventions :

-



Porteur :

Chambre d'agriculture
EPAGE



Partenaires :

HL BIO, Terre de liens, FDSEA,
Confédération paysanne



Cibles :

Exploitants agricoles



Années 1 à 6

1.2.3. ACCOMPAGNER L'ADAPTATION ET LA RÉDUCTION DES IMPACTS DE LA FILIÈRE AGRICOLE

C) POURSUIVRE LES ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE-OPA ET DE L'EPAGE LOIRE-LIGNON EN FAVEUR D'UNE AGRICULTURE ADAPTÉE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE :

Chambre d'agriculture 43 – OPA - Haute Loire BIO :

- Accompagnement à la conversion au Bio :
 - en lien avec Haute Loire BIO
 - CA : 2 conseillères dédiées, pour le suivi technique des exploitations et l'accompagnement des porteurs de projets.
 - Rôle des collectivités : accompagnement à la structuration de la filière.
- Accompagnement dans le cadre de démarches AP3C (Adaptation des Pratiques Culturelles au CC)
- Organisation de formations autour de la plantation de haies
- CA : Réalisation de diagnostic de durabilité des exploitations (adaptation, GES (par exemple CAP2ER), etc.), accompagnement à la réduction des



Budget de fonctionnement des partenaires
Budget AgriSucs



Moyens internes partenaires

1.2.3. ACCOMPAGNER L'ADAPTATION ET LA RÉDUCTION DES IMPACTS DE LA FILIÈRE AGRICOLE

intrants (formations sur les optimisations des effluents d'élevage, essais et démonstrations, etc.)

- Accompagnement au développement de filières de diversification à forte valeur ajoutée par la CA, via l'accompagnement des GIE. Une étude est en cours (2023) sur les attentes et les besoins des exploitants.
- Accompagnement du réseau de fermes DEPHY (animation en cours d'un groupe à travers le réseau EcoPhyto)
- Avec la Région & CA : déploiement à venir de MAEC forfaitaires avec objectifs : réduction des émissions avec un diagnostic des entrées et sorties, réduction des produits phyto, autonomie protéique des exploitations.

EPAGE Loire-Lignon : financements PAEC

- Travail sur la vulnérabilité des prairies naturelles pour assurer un approvisionnement en ressources fourragères
- Travaux de restauration et plantation de ripisylve, maîtrise des piétinements des troupeaux, recul des résineux en bord de cours d'eau
- Plantation de haies pour pallier à l'érosion, à la perte de biodiversité, contribue à la protection de l'eau, coupe-vent, ombrage pour les troupeaux, etc.
- Mise en place de clôture pour limiter l'accès aux cours d'eau

CC SUCS / Actions du Groupe de Travail AgriSucs :

- Organisation de réunions élus / agri (9) + lycée agri >> sensibilisation, diag, etc. : (en réflexion, groupe de travail)
- Identifier les attentes des agriculteurs du territoire ? collecte des déchets agricoles, etc. (en réflexion, groupe de travail)

Aides et subventions :



Subventions Projet Agro-Environnemental et Climatique

Porteur :



Chambre d'agriculture, OPA,
HL BIO
EPAGE

Partenaires :



Collectivité, Région
Groupe de travail AgriSucs

Cibles :








Exploitants agricoles



Années 1 à 6

EN PROJET

NOUVELLE

Axe I. Accompagner les filières locales face au changement climatique	ACTION IMMÉDIATE	
1.2. Adaptation et maintien de la filière agricole locale et durable pour répondre à la demande locale	ACCOMPAGNEMENT - COMMUNICATION - MOBILISATION	
1.2.4. ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DE LA FILIÈRE AGRICOLE ET ALIMENTAIRE LOCALE		
CONTEXTE <p>Pour faire face aux demandes citoyennes en faveur d'une alimentation plus responsable et plus locale, les territoires agricoles disposent d'une multitude d'outils (développés par les Chambres d'Agriculture, les Départements, etc.) et doivent y répondre en diversifiant les pratiques et les cultures.</p> <p>Le plan climat peut agir sur l'agriculture à la fois pour limiter son impact sur l'environnement, mais s'inscrit également dans la continuité d'autres documents structurant de la filière pour maintenir cette activité locale. Il s'appuie ici notamment sur la mise en œuvre du Programme Alimentaire Territorial porté par le PETR.</p>		
OBJECTIFS <p>Cette action a donc pour objectif de mettre en place des accompagnements aux transitions (diversification des filières agricoles, développement du maraîchage, promotion des circuits-courts, etc.) à destination de différents publics, particuliers comme professionnels.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Assurer la pérennité des exploitations sur le territoire • Accompagner les regroupements d'exploitants • Développer la vente de produits locaux • Communiquer auprès du grand public sur la consommation locale • Mettre en place le PAT <p>Objectif : 10% des établissements sur le PETR utilisant Agrilocal</p>		
 NC	 NC	 NC
RÔLE DE LA COLLECTIVITÉ PETR : mise en place du PAT Coordination et suivi de l'action des partenaires, communication Accompagnement à l'installation (locaux, etc.)		ÉCHELLE PETR
LIEN AVEC AUTRES DOCUMENTS / PROJETS Programme Alimentaire Territorial	LIEN AVEC AUTRES ACTIONS 1.2.4 (agriculture)	
 <ul style="list-style-type: none"> Nombre d'exploitations accompagnées Nombre d'établissements utilisant Agrilocal Nombre de points de vente de produits locaux Indicateurs du PAT 		
VOLETS DE MISE EN ŒUVRE A/ Accompagner la vie des exploitations sur le territoire B/ Soutenir la production locale en facilitant la vente de produits C/ Mettre en place le Programme Alimentaire Territorial		

1.2.4. ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DE LA FILIÈRE AGRICOLE ET ALIMENTAIRE LOCALE

A) ACCOMPAGNER LA VIE DES EXPLOITATIONS SUR LE TERRITOIRE

Avec la Chambre d'agriculture et les Organisations Professionnelles Agricoles (OPA) et les collectifs d'agriculteurs (CETA, GEDA, GIEE, etc.), inciter et accompagner au regroupement des exploitants pour les achats, investissements, etc.

Inciter et accompagner les échanges de parcelles pour favoriser la proximité du siège d'exploitation et limiter le morcellement, tout en préservant les haies bocagères :

- La CA porte des actions d'accompagnement sur le foncier agricole (réflexion collectivité/exploitant à la répartition des parcelles, restructuration, si dynamique commune)
- L'EPAGE accompagner les actions de rachats de parcelles pour la mise en place de mesures environnementale ou de compensation

Accompagner l'installation des agriculteurs sur le territoire et la transmission des exploitations : la CA accompagne les départs en retraite pour trouver des repreneurs, des stagiaires, etc.



Budget de fonctionnement des partenaires



Moyens internes partenaires



Aides et subventions :

-



Porteur :
CA et OPA



Partenaires :
EPAGE
Chambre d'agriculture, GAEC, collectifs d'agriculteurs, HL BIO, Terres de lien, CIVAM



Cibles :
exploitants agricoles



Années 1 à 6

1.2.4. ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DE LA FILIÈRE AGRICOLE ET ALIMENTAIRE LOCALE

B) SOUTENIR LA PRODUCTION LOCALE EN FACILITANT LA VENTE DE PRODUITS

- Engager des réflexions entre les CC ou communes volontaires et la CA pour mettre en place un maraîchage intercommunal pour la fourniture des cantines scolaires
- Accompagner les établissements dans la mise en œuvre de la réglementation sur la restauration collective en rapprochant les producteurs, en facilitant les achats, etc. et en valorisant l'outil Agrilocal (en lien avec le Département)
- Poursuivre les actions de communication autour de la consommation locale (communication, sensibilisation, cartographie des producteurs, mobilisation des commerçants du territoire, etc.)
- Accompagner la création de lieux de vente pour les producteurs locaux et accompagner la mise en place de vente à la ferme (mise à disposition d'un local communal, soutiens aux initiatives, etc.)
- Développer les marchés de producteurs de Pays et les animer avec des thématiques du PCAET (<https://www.marches-producteurs.com/>)
- CC Sucs : maintenir, renforcer et développer l'abattoir d'Yssingeaux et les ateliers de découpe



Coût Agrilocal :
8 000€ + 0,01€/hab.



Non quantifié



Aides et subventions :



Porteur :
Collectivités et CA



Partenaires :
Chambre d'agriculture – OPA,
producteurs, PETR (PAT),
Département

AgriSucs



Cibles :
Porteurs de projets et
exploitants agricoles



1.2.4. ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DE LA FILIÈRE AGRICOLE ET ALIMENTAIRE LOCALE

C) METTRE EN PLACE LE PROGRAMME ALIMENTAIRE TERRITORIAL (PAT)

Coordination des projets financés dans le cadre du Plan de Relance 2021 :

- Certifications HVE bovins lait et bovins viande
- Drive fermier (Panier Paysan à Monistrol)
- Atelier de transformation végétale (Yssingeaux)

Identifier les productions et les producteurs du territoire :

- Annuaire
- Cartographie des producteurs
- Cartographie des marchés et des producteurs présents
- Identification et cartographie des magasins de producteurs
- Communication et mise en valeur par les CC et le PETR

Initier le travail sur le renouvellement des générations agricoles (cf. A/)

- Installation de nouveaux agriculteurs
- Transmission
- Développer une veille sur le foncier agricole

Développer les achats locaux pour la restauration collective :

- S'appuyer sur la loi EGALIM
- Réaliser des enquêtes sur le territoire pour connaître les pratiques et les fournisseurs actuels
- Co-organisation d'évènements divers (réunions, sensibilisations, ateliers, etc.)

Structurer une filière légumes plein champ, maraîchage, diversification

Lutter contre le gaspillage alimentaire

- Défi foyer à Alimentation Positive

Sensibiliser la population et les acteurs en général au « bien manger »

Travailler sur la précarité alimentaire



Budget du PAT



½ ETP d'animation au PETR



Aides et subventions :



Porteur :
PETR








Partenaires :




Cibles :



Calendrier PAT

Axe I. Accompagner les filières locales face au changement climatique	ACTION PROGRAMMEE	
1.3 Préservation et gestion de la ressource en eau	ÉTUDE – TRAVAUX - PLANIFICATION	
1.3.5 AMÉLIORER LA PERFORMANCE DES SYSTÈMES DE GESTION DES EAUX ET SÉCURISER LA RESSOURCE EN EAU POTABLE		
CONTEXTE <p>À ce jour la compétence Eau Potable relève des communes. Elle est aujourd'hui déléguée au syndicat des eaux Loire Lignon. La loi prévoit le transfert de la compétence aux CC pour le 1/01/2026. Des études sont actuellement en cours ou prévues par les CC dans le cadre de ce transfert de compétence. Les actions présentées ici s'inscrivent donc dans ce contexte, à travers notamment de Schémas directeurs Assainissement et Alimentation en Eau Potable.</p>		
OBJECTIFS <p>Cette action a pour objectif de poursuivre l'amélioration de la performance de l'approvisionnement en eau potable, de préserver les captages, et à moyen terme, de prendre en compte les conséquences du changement climatique dans la gestion, afin d'assurer un approvisionnement en eau potable sur l'ensemble des communes du territoire.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place des actions correctives sur les rejets (Sucs) • Conventionner avec CCI & CMA sur les rejets des entreprises agro-alim (HL) • Réalisation des contrôles SPANC • Renouveler les équipements et infrastructures d'assainissement pour un réseau performant • Mettre en place un SD AEP + assainissement à l'échelle des CC • Mettre en place les actions qui découlent de la prise de compétence • Identifier les possibilités d'ouvrages / solutions de stockage • Former les agents à la démarche FREDON 0 Phyto (Sucs ; PM en cours) 		
 NC	 NC	 NC
RÔLE DE LA COLLECTIVITÉ Exercice de la compétence Alimentation en eau potable et assainissement		ÉCHELLE EPCI
LIEN AVEC AUTRES DOCUMENTS / PROJETS Schéma directeur AEP et Assainissement (selon compétence) Schéma départementale 43 en Eau Potable	LIEN AVEC AUTRES ACTIONS 1.3.6 (eau)	
 <ul style="list-style-type: none"> Nombre de schéma directeur AEP Nombre de schéma directeur assainissement Nombre d'agents formés 0 phyto (Sucs) Nombres d'actions correctives (Sucs) 		
VOLETS DE MISE EN ŒUVRE A/ Améliorer la performance des systèmes d'assainissement et la qualité des rejets B/ Améliorer la performance des réseaux C/ Sécuriser la ressource en eau potable (dans le cadre d'un schéma directeur AEP)		

1.3.5 AMÉLIORER LA PERFORMANCE DES SYSTÈMES DE GESTION DES EAUX ET SÉCURISER LA RESSOURCE EN EAU POTABLE		
A/ AMÉLIORER LA PERFORMANCE DES SYSTÈMES D'ASSAINISSEMENT ET LA QUALITÉ DES REJETS		
<p>À venir : prise de compétence eau & assainissement d'ici le 1er janvier 2026</p> <p>CC HL & LS : Fiabilisation des stations d'épuration et des réseaux d'assainissement : diagnostics en cours sur les communes : schéma directeur d'assainissement</p> <p>Contrôle des assainissements individuels (SPANC) et accompagner les mises aux normes des équipements : contrôle tous les 8 ans (CC LS, CC MVR et CC PM), réalisation d'un dossier technique en cas de nouvelle installation</p> <p>Toutes les CC, notamment en articulation avec la prise de compétence : Police de l'eau :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Identifier les points noirs des rejets en assainissement collectif ➤ CC des Sucs : Mettre en place des actions correctives, avec les partenaires : <ul style="list-style-type: none"> ● Filets de collecte des déchets en sortie de réseau d'eau pluviale ● Expérimenter les filets de collecte des déchets en sortie de réseau d'eau pluviale ● Mobilisation des acteurs, sensibilisation des communes, etc. ● Contrôle DDT <p>CC HL & LS : Avec le SELL, CCI/CMA : mettre en place des actions de conventionnement avec les entreprises agro-alimentaire (brasseries, fromageries, abattoirs, etc.) pour assurer le suivi de la qualité des rejets</p> <p>Pour info : Schéma Directeur Départemental AEP : diagnostic terminé + actions.</p>		<p> Schéma directeur AEP : environ 75 000 €/CC</p> <hr/> <p> Moyens interne aux CC : ½ à 1 ETP sur la ressource & réseaux eau et assainissement</p> <hr/> <p>Aides et subventions :</p> <p>Agence de l'eau : aides pour l'assainissement sur les projets en cours.</p> <p>Agence de l'eau LB : subvention 50% schéma directeur assainissement</p> <p> Animation d'une opération groupée de travaux de réhabilitation subvention 50% Agence de l'eau LB</p>
<p> Porteur :</p> <p>Syndicat des eaux CC et communes</p>	<p>Partenaires :</p> <p> Département EPAGE SGEV Véolia Police de l'eau (2) / DREAL Syndicat des eaux (3) de la Semène</p>	<p>Cibles :</p> <p> Collectivités Particuliers Entreprises</p>
<p></p>		<p>EN PROJET <input type="checkbox"/></p> <p>NOUVELLE <input type="checkbox"/></p>

1.3.5 AMÉLIORER LA PERFORMANCE DES SYSTÈMES DE GESTION DES EAUX ET SÉCURISER LA RESSOURCE EN EAU POTABLE		
B/ AMÉLIORER LA PERFORMANCE DES RÉSEAUX		
<p>À venir : prise de compétence eau & assainissement</p> <p>Réfection des conduites et canalisation d'eau potable :</p> <ul style="list-style-type: none"> • en cours : CCLS ➤ Réduire les fuites sur les réseaux : mobiliser les dispositifs d'aides de l'Agence de l'eau ➤ Améliorer et généraliser les systèmes séparatifs afin de limiter la surcharge des stations d'épuration <p>Planifier l'intervention sur les réseaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Réaliser et mettre en place un schéma directeur D'Alimentation en Eau Potable ➤ Réaliser et mettre en place un schéma directeur Assainissement et Gestion des eaux pluviales 		<div style="display: flex; align-items: center; margin-bottom: 10px;"> <p>Schéma directeur AEP : environ 75 000 €/CC</p> </div> <div style="display: flex; align-items: center; margin-bottom: 10px;"> <p>Moyens interne aux CC : ½ à 1 ETP sur la ressource & réseaux eau et assainissement</p> </div> <div> <p><u>Aides et subventions :</u></p> <p>Agence de l'eau :</p> <p>Subvention à 50% des études</p> <p>Subvention à 30% des travaux</p> <p>Équipement permettant d'optimiser la lutte contre les fuites : Subvention : 70%</p> </div>
<div style="display: flex; align-items: center;"> <p>Porteur : CC et communes</p> </div>	<div style="display: flex; align-items: center;"> <p>Partenaires : EPAGE Loire Lignon Agence de l'eau SGEV Département SELL</p> </div>	<div style="display: flex; align-items: center;"> <p>Cibles : Communes & CC</p> </div>
<div style="display: flex; align-items: center;"> </div>		<p>EN PROJET <input type="checkbox"/></p> <p>NOUVELLE <input type="checkbox"/></p>

1.3.5 AMÉLIORER LA PERFORMANCE DES SYSTÈMES DE GESTION DES EAUX ET SÉCURISER LA RESSOURCE EN EAU POTABLE

C/ SÉCURISER LA RESSOURCE EN EAU POTABLE (dans le cadre d'un schéma directeur AEP)

À venir : prise de compétence eau & assainissement

Assurer l'approvisionnement :

- Interconnecter les réseaux de manière à éviter les situations de tension et les besoins d'approvisionnement par citerne (en cours : CCLS)
- **CC LS / HL** : Prévoir une deuxième ressource en eau potable : identifier les possibilités de mise en place d'ouvrage de stockage
- Anticiper et encadrer l'augmentation des besoins : modéliser les besoins futurs et les capacités d'augmentation des prélèvements des stations de production d'eau potable en prenant en compte les périodes de sécheresse plus intense et en élaborant des scénarios en lien avec l'évolution climatique (en cours : CCLS)

Protéger les captages en eau potable :

- Généraliser les protections des puits de captage (SAGE, PLU, etc.)
- Accompagner les agriculteurs dans les mesures de préservation des captages et de la qualité des eaux (ex. MAEC) (*action CA & EPAGE*)
- Communiquer sur les formations FREDON sur la démarche 0 phyto (CC Sucs : Lapte en commune pilote, en cours CCPM)

EPAGE : modélisation des besoins futurs et ressources disponibles (outil d'aide à la décision), réalisation d'études sur le bassin du Lignon en 2022/2023, à l'échelle du SAGE. Le SAGE permet de fixer les volumes à prélever.

DDT : réalisation d'un plan d'actions pour le barrage de Lavalette (captage Grenelle), piloté DDT/CD/SEM. Problématique ici : trop de prélèvements sur ce barrage et diminution de l'approvisionnement, ainsi qu'une problématique de qualité d'eau si les prélèvements se font trop loin dans le réservoir. (constaté : 50 à 80% de moins en débit)

SDAEP Haute Loire en cours de rédaction




Budget de fonctionnement EPAGE & CC





Moyens internes partenaires
Moyens interne aux CC : 1/2 à 1 ETP sur la ressource & réseaux eau et assainissement



Aides et subventions :
Aides Agence de l'eau :
Étude sécurisation AEP - subvention 50%
Études et travaux de substitution de prélèvement - subvention 50 à 60%
Études stratégiques pour la gestion de la ressource - subvention 50%
Boisement dans les périmètres de captage - subvention 50%






Porteur :
 CC & communes
Communes en régie

Partenaires :
 Syndicat des eaux / EPAGE

Cibles :
 Communes & CC



EN PROJET
NOUVELLE

Axe 1 - Accompagner les filières locales face au changement climatique	ACTION PROGRAMMÉE	
1.3 Réduire les besoins en eau	ÉTUDE – TRAVAUX - Sensibilisation	
1.3.6 RÉDUIRE LES BESOINS EN EAU		
<p>CONTEXTE</p> <p>L'été 2022 a particulièrement marqué les esprits par les périodes de sécheresses et les pénuries d'eau, y compris sur des territoires qu'on pensait jusqu'alors moins concernés. L'enjeu de la préservation de la ressource en eau, tant du point de vue quantitatif que qualitatif, est alors primordial. Ce premier volet a pour ambition d'engager une transformation des pratiques vers des pratiques plus économes en eau, pour les particuliers, les collectivités publiques et les entreprises.</p> <p>Une étude sur les volumes préalables disponibles, les usages et les consommations dans le cadre du SAGE sera menée prochainement afin d'améliorer la connaissance et pour mettre les acteurs autour de la table. Pour répondre aux objectifs d'économie d'eau, plusieurs autres actions peuvent être envisagées en fonction des besoins et des moyens techniques, comme la récupération des eaux de pluie, des eaux grises ou usées épurées, la réduction des quantités consommées, le travail sur la performance des réseaux, etc.</p>		
<p>OBJECTIFS</p> <p>Dans ce cadre, la CCDS souhaite contribuer à la réduction des besoins en eau de l'ensemble des acteurs de son territoire.</p> <ul style="list-style-type: none"> Accompagner le développement des récupérateurs d'eau 		
 Gains en matière de GES	 Économies d'énergie attendues	 Production d'ENR
<p>RÔLE DE LA COLLECTIVITÉ</p> <p>Relai d'information et de communication</p>		<p>ÉCHELLE</p> <p>CC, communes</p>
<p>LIEN AVEC AUTRES DOCUMENTS / PROJETS</p>	<p>LIEN AVEC AUTRES ACTIONS</p> <p>1.3.5</p>	
 <p>Schéma directeur intercommunal AEP mis en œuvre (oui/non)</p> <p>Schéma directeur intercommunal d'assainissement mis en œuvre (oui/non)</p> <p>Nb de récupérateurs d'eau distribués aux particuliers</p>		
<p>VOLETS DE MISE EN ŒUVRE</p> <p>A/ Accompagner à la réduction des consommations</p> <p>B/ Encourager la récupération des eaux</p>		

1.3.6 RÉDUIRE LES BESOINS EN EAU

A/ ACCOMPAGNER A LA REDUCTION DES CONSOMMATIONS

Pour les particuliers :

- Poursuivre les actions de sensibilisation et de communication sur la réduction des besoins
- Mener avec les partenaires des actions de sensibilisation sur une gestion économes en eau des jardins et potagers



Non quantifié

Réduire les fuites sur les réseaux :

- Mobiliser les deux dispositifs d'aides de l'Agence de l'eau



Aides et subventions :

Agence de l'eau



Porteur :

CC
CCI/CMA



Partenaires :

EPAGE, Syndicat des eaux
CCI & CMA



Cibles :

Particuliers
Entreprises



Actions de sensibilisation : ponctuelles – sur toute la durée du plan d'actions
Actions pour les entreprises : tout au long du plan d'actions

EN PROJET

NOUVELLE

1.3.6 RÉDUIRE LES BESOINS EN EAU

B/ ENCOURAGER LA RÉCUPÉRATION DES EAUX

Mettre en place une récupération des eaux de pluie sur les toitures des bâtiments de la collectivité pour l'arrosage des espaces verts :

- Mobiliser les aides Agence de l'eau : réduction des fuites, récupération des eaux de pluies et eaux non traitées



380 récupérateurs = 46 000 €

Sensibiliser les agents des collectivités sur la mise en place de pratiques économes

- Utilisation d'espèces vivaces pour le fleurissement



Non quantifié

Sensibiliser les particuliers à la récupération des eaux de pluie

- PLU : stockage, infiltration, circuit secondaire, etc.
- Subventionner ou organiser l'achat groupé de récupérateurs d'eau (via les communes)



Aides et subventions :
Aides Agence de l'eau



Porteur :
CC et communes



Partenaires :
Syndicat des eaux








Cibles :
Communes & CC



Démarrage années 1-2

EN PROJET
NOUVELLE

Axe 1 - Accompagner les filières locales face au changement climatique	ACTION ENGAGÉE	
1.4 Amélioration de la gestion et la valorisation des déchets	ÉTUDE – Services	
1.4.7 RÉDUIRE LA PRODUCTION DE DÉCHETS		
<p>CONTEXTE</p> <p>La compétence prévention des déchets ménagers et assimilés de la CC est mise en œuvre par le CC (en régie, le SYMPTTOM et le SICTOM Emblavez Meygal).</p> <p>Les collectivités disposant de la compétence doivent réaliser un PLPDMA. Outre la poursuite des actions de prévention déjà menée par PREVAL, les principaux leviers d'optimisation du service public de gestion des déchets sont la généralisation du tri à la source des biodéchets et la refonte de la redevance incitative.</p>		
<p>OBJECTIFS</p> <p>L'action vise à proposer des solutions de réduction à la source des déchets dans le cadre de programmes de prévention mis en œuvre en faveur du tri à la source des biodéchets et de la réduction des déchets ménagers et assimilés plus généralement, par la pratique du compostage, la lutte contre le gaspillage, le changement de pratiques pour l'entretien des espaces verts, etc.</p> <p>Objectifs spécifiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Communiquer et sensibiliser à la réduction des déchets • Conformité réglementaire sur le PLPDMA • Développement du compostage (individuel ou collectif) 		
 Gains en matière de GES	 Économies d'énergie attendues	 Production d'ENR
<p>RÔLE DE LA COLLECTIVITÉ</p> <p>Relai d'information et de communication</p>		<p>ÉCHELLE</p> <p>CC</p>
<p>LIEN AVEC AUTRES DOCUMENTS / PROJETS</p> <p>PLPDMA</p>	<p>LIEN AVEC AUTRES ACTIONS</p> <p>1.4.8</p>	
 <p>Nb d'actions de communication relayées / an</p> <p>Évolution du tonnage de déchets en t/hab./an</p> <p>Nb de composteurs collectifs implantés / an</p>		
<p>VOLETS DE MISE EN ŒUVRE</p> <p>A/ Poursuivre les actions de sensibilisation et de communication</p> <p>B/ ENCOURAGER ET ACCOMPAGNER LA PRATIQUE DU COMPOSTAGE POUR LA MASSIFIER</p>		

1.4.7 RÉDUIRE LA PRODUCTION DE DÉCHETS

A/ MENER DES ACTIONS DE SENSIBILISATION ET DE COMMUNICATION

Reprendre la compétence prévention - communication tri – en cours, dans le cadre de la reprise en régie



PLPDMA : au total environ 10 €/hab sur 5 ans

Élaboration d'un Plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés :



- Mobiliser les acteurs de la gestion des déchets : CC + SYMPTOM + SICTOM > commission consultative
- Opportunité pour mener des actions de sensibilisation et facilite la mobilisation de subventions

Informers sur les enjeux de la réduction des déchets

- Mobilisation des événements pour communiquer : semaine du DD, semaine des déchets, zéro déchet, etc.
- Travail avec AgriSucs et la CA sur des actions de prévention - valorisation - tri mutualisées



Aides et subventions :

PLPDMA : subventions ADEME

Porteur :



CC
SYMPTOM
SICTOM Emblavez Meygal



Partenaires :
CC et communes



Cibles :
Habitants



EN PROJET
NOUVELLE

1.4.7 REDUIRE LA PRODUCTION DE DECHETS

B) ENCOURAGER ET ACCOMPAGNER LA PRATIQUE DU COMPOSTAGE POUR LA MASSIFIER

Dans le cadre du PLPDMA

Gérer les biodéchets des particuliers au plus près :

- Favoriser le développement de composteurs individuels, à travers l'organisation d'achats groupés
- Identifier des sites stratégiques et mettre en place des composteurs collectifs, avec la sensibilisation et l'accompagnement nécessaires à une bonne gestion

Objectifs : 5 composteurs collectifs + organisation d'achats groupés de composteurs pour 5 % des ménages (386)

Mettre en place des solutions à plus large échelle et pour tous les acteurs :

- Réaliser un retour d'expérience des solutions possibles collectives
- Valoriser les déchets verts et biodéchets de la restauration collective (en cours de réflexion)
- Tarification des dépôts des collectivités en déchèterie afin de favoriser les initiatives de déchetteries professionnelles et accompagner ces dernières
 - Mise en place de formations des agents techniques des communes



composteurs : 46 000 €



Aides et subventions :

Porteur :



CCI CMA
CC
SYMPTOM
SICTOM Emblavez Meygal

Partenaires :



Syndicats de propriétaires
Ademe
Associations de jardiniers
Communes & CC

Cibles :



Habitants
Communes



EN PROJET

NOUVELLE

1.4.7 REDUIRE LA PRODUCTION DE DECHETS

C) ACCOMPAGNER A LA REDUCTION DES DECHETS

Dans le cadre du PLPDMA

Mobiliser les leviers des collectivités :

- En cours : **élargissement des consignes de tri**
- Développer les points d'apport volontaires en colonnes (OM-TRI-VERRE) en 2025

Travailler avec les acteurs économiques :

- Généraliser la démarche « Zéro Déchets » sur les communes
- Poursuivre la démarche menée à destination des commerces à Yssingaux ainsi que le développement des marchands ambulants (gestion des déchets au sein des marchés)
- Proposer des solutions afin de favoriser le matériel « zéro déchets » (ex. vaisselle lavable pour l'événementiel, couches lavables, etc. pour les crèches, etc.)
- Dans le cadre de la subvention avec la CCI et la CMA, communiquer auprès des professionnels sur les accompagnements dispensés par la CCI et la CMA, type diagnostic de flux (déchets compris) et les sensibiliser les commerces à la gestion et la limitation des déchets
- Sensibilisation à la démarche FREDON



Aides et subventions :

Porteur :



CC
SYMPTOM
SICTOM Emblavez Meygal

Partenaires :



SICTOM/SYMPTOM
CCI & CMA

Cibles :








Habitants
Communes



EN PROJET

NOUVELLE

<p>Axe I. Accompagner les filières locales face au changement climatique</p>	<p>ACTION PROGRAMMÉE</p>		
<p>1.4 Amélioration de la gestion et de la valorisation des déchets</p>	<p>ÉTUDE – TRAVAUX - COMMUNICATION</p>		
<p>1.4.8 DÉVELOPPER LE RÉEMPLOI ET OPTIMISER LES FILIÈRES</p>			
<p>CONTEXTE</p> <p>Dans le cadre de la réduction des déchets, les collectivités portent des projets de valorisation et réemploi sur leur territoire. Cette action propose l'accompagnement de projets de recyclerie et la structuration d'une filière locale du réemploi.</p>			
<p>OBJECTIFS</p> <p>Mettre en place des recycleries et favoriser le réemploi</p> <ul style="list-style-type: none"> • Création de recycleries • Assurer la performance des déchetteries 			
 NC	 NC	 NC	
<p>RÔLE DE LA COLLECTIVITÉ</p> <p>Relai d'information et de communication Création des recyclerie et accompagnement au portage de projet Gestion des déchetteries</p>		<p>ÉCHELLE</p> <p>CC</p>	
<p>LIEN AVEC AUTRES DOCUMENTS / PROJETS</p>		<p>LIEN AVEC AUTRES ACTIONS</p> <p>1.4.7 (déchets)</p>	
 <p>Ressorceries / Recycleries implantées sur le territoire (oui/non)</p> <p>Volume de déchets collectés en déchetterie par hab./an</p>			
<p>VOLETS DE MISE EN ŒUVRE</p> <p>A/ Favoriser les lieux de réemploi</p> <p>B/ Collecte et filière</p>			

1.4.8 DÉVELOPPER LE RÉEMPLOI ET OPTIMISER LES FILIÈRES

A) FAVORISER LES LIEUX DE RÉEMPLOI

Poursuivre les projets de création de ressourcerie / recyclerie :

- Récupération et vente d'objets et remise en état
 - **CCHL** : projet en cours avec l'armée du Salut. La recyclerie du Chambon ne propose plus la réparation.
 - **CC PM** : Dans le cadre des futurs travaux de la déchèterie de Dunières, création d'une zone de récupération pour la Recyclerie
 - **CC MVR** : projet recyclerie - en phase travaux (projet de 1400 m², avec un chantier d'insertion coup de pouce à l'emploi (13 postes), cofinancement ADEME & Région. Objectifs : 135 T année 1 - 271 T 5eme année, 34T valorisation matière - 210 T réemploi)
 - **CC S** : renforcer et développer la recyclerie AVI43 (portage immobilière) ; zone de réemploi renforcée dans les déchetteries avec le SYMPTOM
 - **CC LS** :
 - Déchetterie d'ASL : lieu de stockage créé lors de la nouvelle construction en 2019
 - Déchetterie de SJM : Lancement d'une maîtrise d'œuvre pour agrandir et réhabiliter l'équipement pour une mise en service au printemps 2024 avec un lieu de stockage pour le réemploi prévu
 - Déchetterie de SGM et BA : Réflexion en cours sur la zone de stockage à prévoir sur site (Possible dans le garage à BA), à définir sur SGM
- Valoriser les démarches d'insertion
- Faire de ces lieux / moments de convivialité et d'animation dans les villages

Encourager les échanges :

- Mettre en place des espaces de dons ou d'échanges (boîte à dons, etc.) - *CC LS sur Aurec*
- Identifier les possibilités de développer des FAB LAB - *CC LS sur Aurec*
- Identifier les acteurs locaux pouvant créer des bourses aux jouets et/ou aux vêtements



Projet MVR : 1.6 m€ pour le bâtiment



Moyens internes des CC et des Syndicats de gestion des déchets



Aides et subventions :

ADEME : Soutien aux études et diagnostics pour le réemploi-réutilisation et la réparation - 70%

Soutien aux investissements pour le réemploi-réutilisation et la réparation

Porteur :



CC, SICTOM de Tence, SICTOM Velay Pilat, SYMPTOM
CCHL

Partenaires :



Association d'insertion
Coup de pouce à l'emploi
Armée du salut
Asso Le sourire d'Houda (Dunières)

Cibles :



Particuliers
Entreprises de l'ESS



EN PROJET

NOUVELLE

1.4.8 DÉVELOPPER LE RÉEMPLOI ET OPTIMISER LES FILIÈRES

B/ COLLECTES ET FILIÈRES

Valoriser les filières du réemploi :

- **Toutes les CC** : Connaître et faire connaître les entreprises de réemploi et les mettre en relation
- **CC LS** :
 - Côté Haute-Loire : Travail partenarial à venir avec future recyclerie de Bas /Monistrol gérée par coup de pouce à l'emploi pour les déchèteries (ASL et SJM), conditions à définir
 - Côté Loire : discussion sur travail partenarial avec Activemploi (recyclerie basée à Annonay) pouvant démarrer en sept 2023 et concernant dans un 1er temps la déchèterie de BA sur des collectes thématiques (vélo, jardinage, vêtements...). Si validation du test, alors collecte + généraliste à un rythme à définir + intégration de déchèterie de SGM.
 - Ensuite possibilité d'organisation de ventes ponctuelles sur le mode de ressourcerie itinérante
 - Discussion sur travail partenarial avec l'Envers du Grenier (Recyclerie/Café ressources/Pôle intergénérationnel), en phase finale d'étude de territoire, modalités à définir



Moyens internes des CC et des Syndicats de gestion des déchets

Aides et subventions :

ADEME : Soutien aux études et diagnostics pour le réemploi-réutilisation et la réparation - 70%



Soutien aux investissements pour le réemploi-réutilisation et la réparation

Optimiser les collectes des déchets

- Poursuivre le projet de collecte des encombrants à domicile ou regroupés par commune (collecte par la Fondation de l'Armée du Salut sur CCHL ; Arrêté sur CCLS)
- Assurer la performance des déchetteries : filières REP, formation des agents

Porteur :



SICTOM de Tence, SICTOM Velay Pilat
CCHL

Partenaires :



CC, Fondation de l'Armée du Salut

Cibles :



Tout public








EN PROJET



NOUVELLE



Axe 2 - Développer un territoire attractif et durable	ACTION ENGAGÉE	
2.1 - Soutenir l'attractivité du territoire	SERVICES - Mobilisation	
2.1.9 Soutenir l'attractivité du territoire		
<p>CONTEXTE</p> <p>L'économie du territoire est très tournée vers les secteurs agricole et industriel, avec une forte présence de l'économie présentielle dans les centres-bourgs. Pour renforcer et structurer cette dynamique économique, le maillage du territoire par des services complets et performants est nécessaire.</p>		
<p>OBJECTIFS</p> <p>Cette action vise à accompagner le développement de l'activité économique locale, de manière à favoriser l'emploi local, à intégrer la dimension de proximité dans l'offre commerciale et économique du territoire.</p> <p>Objectifs spécifiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accompagner l'implantation des entreprises sur le territoire • Mener des démarches d'animation commerciale • Développer les services de proximité 		
 Gains en matière de GES	 Économies d'énergie attendues	 Production d'ENR
<p>RÔLE DE LA COLLECTIVITÉ</p> <p>Pilotage des actions</p>		<p>ÉCHELLE</p> <p>CC et communes</p>
<p>LIEN AVEC AUTRES DOCUMENTS / PROJETS</p> <p>PVD (Opération de Revitalisation de Territoire)</p>	<p>LIEN AVEC AUTRES ACTIONS</p> <p>2.2.10 Accompagner les entreprises dans les démarches durables</p>	
 <p>Recrutement d'un manager de commerces ou assimilé (oui/non)</p> <p>Définition et mise en oeuvre d'une stratégie économique et commerciale (oui/non)</p>		
<p>VOLETS DE MISE EN ŒUVRE</p> <p>A/ Mettre en place un programme d'accompagnement des établissements</p> <p>B/ Renforcer l'offre de services</p>		

2.1.9 Soutenir l'attractivité du territoire

A/ METTRE EN PLACE UN PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT DES ÉTABLISSEMENTS

Faciliter l'implantation des entreprises en accompagnant le projet financièrement : subvention, réglementation des prix de vente, mise à disposition de locaux, etc.

- Accompagnement à l'implantation de commerces en centres-bourgs

Renforcer la démarche Cœur de Sucs :

Outil de valorisation de l'offre commerciale, artisanale et de services présente sur le territoire des Sucs, qui a pour objectif de promouvoir la richesse du tissu économique local tout en aidant les consommateurs à trouver des produits et services de qualité près de chez eux.

- AMO numérique pour les entreprises
- Accompagnement Plan de communication et marketing
- à travers un axe entreprise et un axe consommateurs
- Renforcer le partenariat CC & CCI / CMA



Aides et subventions :

Fond d'intervention local
LEADER



Porteur :

CC
CCI CMA



Partenaires :

CCI/CMA
PETR de la Jeune Loire et EPCI



Cibles :

Entreprises



EN PROJET
NOUVELLE

2.1.9 Soutenir l'attractivité du territoire

B/ RENFORCER L'OFFRE DE SERVICES

Mener une démarche d'animation commerciale :

- *En place - Recrutement d'un manager de centre-ville à Yssingaux & Retournac*
- *Dans le cadre de PVD : requalification des centres villes d'Yssingaux et de Retournac, favoriser le bien vivre et créer une identité territoriale, maîtriser le développement économique local, développer une offre touristique/culturelle/de services.*

Maintenir ou développer les services de proximité en s'appuyant sur les communes

- Développer les Maisons France Service (pour 1)
- Mise en place des actions du PAT sur les espaces de vente (abattoir et légumerie)
- Poursuite de la démarche Cœur de Sucs (côté consommateurs et valorisation des commerces locaux)

Poursuivre les actions de développement du numérique :

- Développement de la fibre FFHT ou montée en débit
- Envisager la possibilité de la disposition d'un conseiller numérique (en place à Lapte – avec mise à disposition sur d'autres communes)

S'articule avec les actions du programme Petites Villes de Demain.



Diagnostic de l'armature commerciale 30 k€



Non quantifié



Aides et subventions :

DETR – n°6

Porteur :



CC & communes : diagnostic armature commerciale
Région : THD

Partenaires :








Cibles :



EN PROJET

NOUVELLE

Axe 2 - Développer un territoire attractif et durable	ACTION ENGAGÉE	
2.10 - Accompagner les entreprises dans les démarches durables	Services - mobilisation	
2.2.10. Accompagner les entreprises dans les démarches durables		
<p>CONTEXTE</p> <p>Le plan climat doit agir sur l'ensemble des secteurs, dont les entreprises du tertiaire et de l'industrie, pour réduire les consommations d'énergies et les émissions de GES et de polluants atmosphériques associés. La création d'espaces dédiés aux activités économiques devrait limiter la consommation d'espaces, préserver les espaces naturels et agricoles mais également limiter les besoins en déplacements en concentrant les activités.</p>		
<p>OBJECTIFS</p> <p>Cette action vise à accompagner les entreprises du territoire dans la transition et la réduction de leur impact environnemental.</p> <p>Objectifs spécifiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mobiliser les accompagnements CCI/CMA (avec ou sans convention) • Organiser des rencontres entre entreprises avec la CC (au moins 1 par an avec CCI/CMA) • Instaurer des règles d'aménagement des ZA 		
 <p>Contribue aux objectifs sur le tertiaire : - 25 ktCO₂e</p> <p>Aux objectifs sur l'industrie : -33 ktCO₂e</p>	 <p>Contribue aux objectifs sur le tertiaire : -29 GWh</p> <p>Aux objectifs sur l'industrie : -100 GWh</p>	 <p>Production d'ENR</p>
<p>RÔLE DE LA COLLECTIVITÉ</p> <p>Coordination des acteurs et mise en relais</p> <p>Gestion des ZA</p>		<p>ÉCHELLE</p> <p>CC</p>
<p>LIEN AVEC AUTRES DOCUMENTS / PROJETS</p>	<p>LIEN AVEC AUTRES ACTIONS</p> <p>3.2.18</p>	
 <p>Création d'un annuaire des entreprises (oui/non)</p> <p>Nb de temps d'échange avec les entreprises / an</p> <p>nb d'accompagnements CCI/CMA</p> <p>nb de règlements de ZA "durables"</p>		
<p>VOLETS DE MISE EN ŒUVRE</p> <p>A/ Mobiliser les acteurs économiques et créer des mises en réseau</p> <p>B/ ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES DANS DES DÉMARCHES DURABLES</p> <p>C/ METTRE EN PLACE UNE POLITIQUE DE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE ET ENVIRONNEMENTALE DES ZONES D'ACTIVITÉ DU TERRITOIRE</p>		

2.2.10 ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES DANS LES DEMARCHES DURABLES

A/ MOBILISER LES ACTEURS ECONOMIQUES ET CREER DES MISES EN RESEAU

Conforter la convention CCI/CMA et CC des Sucs : accompagnement personnalisé des entreprises, avec du temps dédié aux entreprises de la CC.

Renouvelée sur 3 ans pour 2023-2025



Convention EPCI & CCI/CMA : 30 à 50 k€



Avec la CCI et la CMA : organiser des temps d'échanges et de rencontres des acteurs (entreprises, commerces, établissements, associations de commerçants et clubs d'entreprises, etc.) :

- Rencontres thématiques, pouvant déboucher à des partenariats, temps de sensibilisation sur les sujets environnementaux, etc.
- Valoriser les regroupements d'entreprises dans les zones d'activités pour mobiliser les acteurs et organiser des temps de rencontre et de sensibilisation
- Rôle de la CC : se positionner en relais vers les acteurs économiques, pour faire connaître les accompagnements CCI et CMA, organisation d'événements ponctuels, mise à disposition de salles, etc.
- Mobiliser le portail économique de la Jeune Loire (FICUS)

Organiser des rencontres thématiques mensuelles ou trimestrielles (format « petit déjeuner ») entre les acteurs économiques et le service développement éco/environnement, pour échanger avec les entreprises du territoire.

Poursuivre la réflexion pour renforcer l'ingénierie de soutien aux entreprises via une AMO : accompagnement individuel en autoconsommation individuelle ou semi-collective.

Identifier et mettre en place des dispositifs de soutiens financiers, en accord avec les besoins constatés.



Aides et subventions :

Porteur :



Agence Régionale
CC
CCI et CMA

Partenaires :



Potentiellement ERE 43 pour l'opérationnel > accompagnement ENR

Cibles :



Entreprises



EN PROJET

NOUVELLE

2.2.10 ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES DANS LES DEMARCHES DURABLES

B/ ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES DANS DES DEMARCHES DURABLES

Renforcer et ajuster aux besoins des entreprises la convention CCI/CMA et CC des Sucs : accompagnement personnalisé des entreprises, avec du temps dédié aux entreprises de la CC.



Mobiliser les accompagnements des partenaires CMA & CCI pour accompagner les entreprises dans des démarches durables

- Communiquer auprès des entreprises sur les possibilités d'accompagnement : technique, financier, suivi des travaux, etc.
- Accompagnement CCI/CMA
- A travers l'aide à l'immobilier d'entreprise : sensibiliser aux enjeux de la rénovation, accompagner à la réalisation de diagnostics pour la réhabilitation et renvoyer vers la CCI.CMA selon les projets.
- Eco-conditionner les aides de la CC aux entreprises
- Accompagner avec la CMA à la labellisation Repar'acteur des entreprises.



Aides et subventions :

Pour les PME : Tremplin pour la transition (ADEME)

Pour les PME : disposition Décarbonaction de BPI pour la réalisation de BEGES



Porteur :

CCI et CMA
Département
Région
CC



Partenaires :

Communes & CC
PETR ?



Cibles :

Entreprises



EN PROJET

NOUVELLE

2.2.10 ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES DANS LES DÉMARCHES DURABLES

C/ METTRE EN PLACE UNE POLITIQUE DE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE ET ENVIRONNEMENTALE DES ZONES D'ACTIVITÉS DU TERRITOIRE

Définir un règlement de zones d'activité intégrant des exigences pour un aménagement exemplaire des extensions et nouvelles zones :

- Prendre en compte de manière exemplaire et systématique (réglementation) la dimension environnementale et paysagère dans les différents projets de création ou d'extension
- Instaurer des règles de construction performantes des bâtiments, de gestion de la ressource en eau (récupérateurs, infiltration à la parcelle, équipements économes), de la gestion des déchets, de production d'énergie renouvelable, éclairage, etc.
- Instaurer des règles ambitieuses pour limiter l'artificialisation et l'imperméabilisation des sols dans les nouveaux projets en zone d'activité : végétalisation des espaces, matériaux perméables, parkings perméables
- Instaurer des règles sur la mobilité pour les projets neufs et élargir à l'ensemble de la zone d'activité la réflexion lors des projets d'extension : équipements en espaces de stationnement vélo sécurisés, douches mutualisées, bornes IRVE, etc.
- Mobiliser les entreprises concernées pour mettre en place des solutions partagées : covoiturage, transport collectif (type navette), etc.



Poursuivre la mise en œuvre des démarches durables partagées avec les entreprises dans les zones d'activités existantes :





- Dans le cadre de la compétence d'aménagement des ZA des CC : engager des travaux de végétalisation des sites, améliorer la performance de l'éclairage public
- Dans le cadre des démarches d'accompagnement : inciter à la mutualisation des coûts pour la mise en place d'équipements de production d'énergie renouvelable, de rénovation des bâtiments, etc.
- Engager une réflexion autour de la mobilité dans les zones d'activité existantes (cf. 3.3/3.4)







Aides et subventions :

Mettre en place une démarche de planification stratégique des zones d'activités en se basant sur l'analyse du foncier disponible (étude réalisée) et des besoins, en tenant compte des dynamiques des autres EPCI :

- Créer dans la continuité de l'existant
- Réhabiliter les friches industrielles
- Améliorer si besoin les réseaux numériques (fibres)
- Favoriser les zones de biodiversité (talus ZA etc)

<p>Porteur :</p> <p> CC Commune (urbanisme)</p>	<p>Partenaires :</p> <p> Communes DDT</p>	<p>Cibles :</p> <p> Entreprises</p>
<p> .</p>		<p>EN PROJET <input type="checkbox"/></p> <p>NOUVELLE <input type="checkbox"/></p>

Axe II. Développer un territoire attractif et durable	ACTION ENGAGÉE	
2.3. Préservation des milieux naturels et du cadre de vie	ÉTUDE – TRAVAUX - COMMUNICATION - SENSIBILISATION	
2.3.11. PRÉSERVER LES ZONES HUMIDES		
<p>CONTEXTE</p> <p>De par leurs caractéristiques, les milieux humides jouent un rôle prépondérant du point de vue hydraulique d'une part, ils jouent un rôle de stockage de l'eau en période de fortes pluies, ce qui a pour effet de ne pas « surcharger » les cours d'eau et ainsi permet la lutte contre les inondations, et ils permettent en périodes d'étiage de rendre l'eau aux rivières et ainsi de maintenir le niveau des cours d'eau lors des épisodes de sécheresse. D'autre part les milieux humides sont des lieux riches de biodiversité typique, qui accueillent un certain nombre d'espèces protégées, ils participent par ailleurs des réseaux de trame turquoise à l'interface des rivières, des trames vertes et permettent de maintenir des lieux de déplacement, de repos, de reproduction et de nourriture de nombreuses espèces. Les zones humides jouent un rôle essentiel dans la séquestration du Carbone et contribuent par là-même aux enjeux liés au changement climatique.</p> <p>Les structures GEMAPI en place intègrent toutes dans leurs missions l'élaboration et la mise en œuvre de plans de gestion des milieux humides qui conduiront à la réalisation d'études de connaissance et de restauration des zones humides, ainsi que de préservation de ces milieux par la maîtrise foncière mais également de sensibilisation des acteurs locaux (documents d'urbanisme, agriculture, etc).</p>		
<p>OBJECTIFS</p> <p>Cette action a pour objectif de préserver les zones humides et leurs fonctionnalités : puits de carbone, soutien d'étiage aux cours d'eau, réservoir de biodiversité, maintien de la capacité de rétention en eau des sols...</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre de la compétence GEMAPI • Mettre en œuvre les plans de gestion des zones humides • Faire relais entre l'EPAGE et les agriculteurs et propriétaires forestiers • Communiquer auprès du grand public 		
 NC	 NC	 NC
<p>RÔLE DE LA COLLECTIVITÉ</p> <p>Mise en œuvre de la compétence GEMAPI</p>		<p>ÉCHELLE</p> <p>CC & PETR</p>
<p>LIEN AVEC AUTRES DOCUMENTS / PROJETS</p> <p>Plans de gestion</p>	<p>LIEN AVEC AUTRES ACTIONS</p> <p>2.3.12 (TVB)</p>	
 <p> Nombres de plans de gestion Nombre d'actions de com Nombre d'accompagnements agri/forestiers </p>		
<p>VOLETS DE MISE EN ŒUVRE</p> <p>A/ Préserver et améliorer la gestion des zones humides du territoire</p> <p>B/ Accompagner les acteurs dans la préservation des zones humides</p>		

2.3.11. PRÉSERVER LES ZONES HUMIDES

A) PRÉSERVER ET AMÉLIORER LA GESTION DES ZONES HUMIDES DU TERRITOIRE :

ZH identifiées : Champdolent (CCLS), Chamband (CCPM)

Mettre en œuvre la compétence GEMAPI sur le territoire :

- Mise en place de la taxe GEMAPI et réaliser les travaux identifiés
- CCLS et CCDS : réalisation en cours d'une étude inondation (EPAGE)

Toutes CC : Préserver et restaurer le bon fonctionnement des zones humides :

- Mettre en œuvre des plans de gestion des zones humides
- Mettre en œuvre les actions ciblées de restauration
- Assurer la cartographie et l'identification de l'ensemble des zones humides
- CCMVR : ZH à st pal de Mons > financement comcom 17ha en restauration - 190 000 € (réalisation EPAGE - fin CC)
- CCLS : en cours

Dans les documents d'urbanisme, identifier les ZH et inscrire des règles assurant leur préservation (réglementation)

Mettre en place des partenariats entre les associations/communes/DDT service environnement pour renforcer les contrôles visant à la préservation des ZH



plan de gestion ZH - 30 à 50 000 €



Moyens interne EPAGE
CC : ETP dédiés à la compétence GEMAPI



Aides et subventions :

Aides Agence de l'eau :

Études et inventaires sur les milieux humides - Subvention : 70 %

Travaux de restauration des milieux humides - Subvention : de 30 % à 70%



Porteur :
EPAGE



Partenaires :
CC
Département



Cibles :
Collectivités



EN PROJET
NOUVELLE

2.3.11. PRÉSERVER LES ZONES HUMIDES

B) ACCOMPAGNER LES ACTEURS DANS LA PRÉSERVATION DES ZONES HUMIDES

CC LS / MVR / PM / HL : Agriculteurs et forestiers :

- Faire connaître l'EPAGE aux agriculteurs et propriétaires forestiers : organiser des temps de rencontre et d'échanges autour des mesures à mettre en place, de l'identification des milieux humides en zone agricole ou forestière
- Mobilise la cellule d'assistance technique des zones humides pour les agriculteurs, portée par l'EPAGE Loire Lignon
- Accompagner les agriculteurs à la mise en place de mesure de préservation (cf. axe 1.2) afin d'empêcher la destruction des zones humides par le labour, le drainage, etc.



Budget de fonctionnement EPAGE

Grand public :

- Réaliser des actions et supports de communication pour le grand public autour des ZH du territoire (pose de panneaux éducatifs sur la zone du Chamband, actions sur aux études EPAGE, etc.)
- Faire connaître les zones humides et leurs différentes fonctionnalités aux publics scolaires



Moyens internes EPAGE

Aides et subventions :



Agence de l'eau :
Actions éducatives -
Subvention : 50 %



Porteur :
EPAGE








Partenaires :
EPAGE Loire Lignon, Chambre d'agriculture



Cibles :
Agriculteurs, forestiers, particuliers



EN PROJET
NOUVELLE

Axe II. Développer un territoire attractif et durable	ACTION A PROGRAMMER		
2.3. Préservation des milieux naturels et du cadre de vie	ÉTUDE – TRAVAUX - SENSIBILISATION - PLANIFICATION		
2.3.12. PRÉSERVER LES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES			
<p>CONTEXTE</p> <p>Le SRADDET AURA identifie des réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques terrestres et aquatiques, qui permettent la circulation des espèces animales et végétales au sein du territoire. A l'échelle du PETR de la Jeune Loire, une déclinaison locale de la Trame Verte et Bleue a été réalisée dans le cadre du SCoT.</p> <p>Les continuités écologiques ont également une place importante dans les espaces urbanisés, permettant ainsi de renforcer la présence de végétation, petite faune et d'eau en ville, centre-bourgs, jardins, etc.</p>			
<p>OBJECTIFS</p> <p>Cette action s'appuie sur les mesures portées par les collectivités, l'EPAGE, le Département. Elle vise la préservation et la restauration de la trame verte et bleue (TVB) sur le territoire, c'est-à-dire des réservoirs de biodiversité et des continuités écologiques dans leurs différentes sous-trames, y compris la trame noire. Outre la préservation des espaces, il s'agit de disposer d'une trame fonctionnelle afin de lutter contre l'isolement des populations et la fragmentation des habitats, et d'améliorer la résilience de la biodiversité face aux agressions et au changement climatique.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Organiser des actions de lutte contre les espèces envahissantes • Former et accompagner les référents • Accompagner à la végétalisation des centres-bourgs • Poursuivre la restauration de la TVB • Réaliser un diagnostic de la trame noire et mettre en oeuvre les actions 			
 NC	 NC	 NC	
<p>RÔLE DE LA COLLECTIVITÉ</p> <p>Mise en place de la gestion durable des espaces verts Planification de la végétalisation des espaces urbains Mise en œuvre d'actions de restauration de la TVB Gestion de l'éclairage public (délégué au SDE43)</p>		<p>ÉCHELLE</p> <p>CC & PETR</p>	
<p>LIEN AVEC AUTRES DOCUMENTS / PROJETS</p>		<p>LIEN AVEC AUTRES ACTIONS</p> <p>3.2.18 (énergie des collectivités)</p>	
<p> Nombre d'actions de com / formation</p>			
<p>VOLETS DE MISE EN ŒUVRE</p> <p>A/ Adapter les espaces verts au changement climatique</p> <p>B/ Préserver la trame verte et bleue et les continuités écologiques</p>			

2.3.12. PRÉSERVER LES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES

A) ADAPTER LES ESPACES VERTS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Toutes les CC, avec les partenaires : Lutter contre les espèces exotiques envahissantes (frelon asiatique, renouée du japon, ambroisie, chenille processionnaire, séneçon du Cap, etc.) :

- Organiser des temps de sensibilisation sur les EEE en s'appuyant sur le réseau des référents Ambroisie
- Actions ciblées et proportionnées de lutte si présence d'EEE constatée (tenant compte de la sensibilité du milieu, du coût et de la capacité de réussite des actions envisagées)
- Sensibilisation et prévention des risques liés aux espèces à pollens allergisants et lutte contre la prolifération de l'ambroisie
- Formation et accompagnement des référents, pour prévenir le développement des espèces à pollens allergisants (gestion des espaces verts, commande publique...) et pour la lutte spécifique contre l'ambroisie

Toutes les CC, avec les partenaires Proposer un programme d'accompagnement des communes sur la végétalisation des espaces urbains, l'entretien des espaces verts, la renaturation :

- Mettre en place une politique de gestion du patrimoine arboré « Un arbre coupé – 2 arbres plantés »
- Former les agents d'entretien des espaces verts à la gestion durable (essences locales et adaptées au changement climatique, économies d'eau, etc.). > Formations FREDON

Toutes les CC, avec les partenaires : Intégrer les enjeux de végétalisation dans les projets d'aménagement :

- Lors de la révision des documents d'urbanisme, prévoir des OAP incluant une forte végétalisation des espaces urbains
- Accompagner les communes dans les projets de désimperméabilisation et de végétalisation



Formations FREDON



Moyens internes aux CC et communes sur la gestion des espaces verts



Aides et subventions :

Agence de l'eau :

Études de programmation sur la continuité écologique - Subvention : 50 %

Appel à projets - Renaturation des villes et villages - Subvention : 70% à 80%



Porteur :

EPAGE, communes



Partenaires :

CAUE, FREDON
CC, ARS, Département



Cibles :

Collectivités



Années 1 à 6

EN PROJET

NOUVELLE

2.3.12. PRÉSERVER LES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES

B) PRÉSERVER LA TRAME VERTE ET BLEUE ET LES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES

Toutes les CC : Mettre en place des actions de renforcement de la TVB :

- Programme de plantation de haies
- Gestion des zones humides
- Restaurer les continuités écologiques : identifier les points noirs et mettre en œuvre les actions nécessaires (passages à faune, (re)plantations de haies, effacement de seuils dans les cours d'eau, etc.)
- Intégrer dans les documents d'urbanisme une définition fine de la TVB et des continuités pour l'intégrer dans les aménagements



Non chiffré



Moyens internes des partenaires

Communes et EPCI : suivi des actions mises en place (études, etc.)



Aides et subventions :

Toutes les CC : Renforcer la trame noire et limiter la pollution lumineuse :

- Diagnostic de la pollution lumineuse et pré-identification d'une trame noire (> CC Sucs)
- Articuler la démarche aux actions sur l'éclairage public (axe 3.2) : abaisser la luminosité, expérimenter l'extinction en cœur de nuit, etc.



Porteur :

EPAGE, Département, communes



Partenaires :

CAUE
SDE43




Cibles :



Années 1 à 6

EN PROJET

NOUVELLE

<p>Axe 2 - Développer un territoire attractif et durable</p>	<p>ACTION À PROGRAMMER</p>	
<p>2.4 - Développer une offre touristique éco-responsable</p>	<p>Services - équipements</p>	
<p>2.4.13 Développer une offre touristique éco-responsable</p>		
<p>CONTEXTE</p> <p>Sur le territoire, l'offre touristique est variée : activités de pleine nature (randonnées, marche nordique, etc.), patrimoine, gastronomie. L'évolution du tourisme vers les offres locales et la campagne et montagne permet de valoriser les atouts du territoire et de renforcer et développer l'activité touristique locale, notamment sur un modèle de tourisme 4 saisons.</p>		
<p>OBJECTIFS</p> <p>Cette action promeut le développement d'une offre touristique durable et vise à renforcer l'attractivité touristique du territoire. Cela passe par plusieurs engagements et transformations parmi lesquels : la promotion des établissements et des pratiques labellisés ou engagés dans la transition, le renforcement des pratiques zéro-déchets et le développement des circuits courts dans les hébergements et les événements locaux, etc.</p> <p>Objectifs spécifiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accompagner les établissements dans les démarches durables • Valoriser les activités durables / éco-responsables • Créer des activités pédagogiques 		
 Gains en matière de GES	 Économies d'énergie attendues	 Production d'ENR
<p>RÔLE DE LA COLLECTIVITÉ</p> <p>Coordonner l'action des OTI</p>		<p>ÉCHELLE</p> <p>ECPI ou plusieurs EPCI</p>
<p>LIEN AVEC AUTRES DOCUMENTS / PROJETS</p> <p>Territoire d'excellence</p>	<p>LIEN AVEC AUTRES ACTIONS</p> <p>2.4.14</p>	
 <ul style="list-style-type: none"> Nombre de temps de sensibilisation Nombre d'établissements engagés Nombre d'actions de com % des offres touristiques sans voiture Nombre de sites 		
<p>VOLETS DE MISE EN ŒUVRE</p> <p>A) Valoriser les productions et démarches durables dans l'offre et la promotion touristique du territoire :</p> <p>B) Valoriser les activités durables du territoire</p> <p>C) Valoriser les sites touristiques pour des activités d'éducation à l'environnement</p>		

2.4.13 Développer une offre touristique éco-responsable

A/ VALORISER LES PRODUCTIONS ET DÉMARCHES DURABLES DANS L'OFFRE ET LA PROMOTION TOURISTIQUE DU TERRITOIRE

Encourager la consommation des productions locales :

- Dans le cadre du PAT, accompagner le développement des magasins de producteurs en recherchant l'équilibre territorial (hall, etc.)
- Accompagner le développement de marchés de producteurs
- Organiser des visites de fermes pour valoriser les savoirs-faires et productions locales
- Organiser la communication et promotion du territoire autour de ces produits

Engager une démarche d'intégration de critères environnementaux des équipements touristiques volontaires :

- communiquer sur les enjeux et intérêts à la mise en place d'actions ou d'une démarche éco-responsable (déchets, eau, etc.)
- Organiser un temps de sensibilisation des hébergeurs sur la question des déchets, les attentes des visiteurs et les solutions et accompagnements possibles
- Sensibiliser les touristes au milieu naturel sensible du territoire notamment sur les sites éco-touristiques



Mise à disposition ou location à tarif préférentiel d'un espace de vente : variable



Non quantifié



Aides et subventions :

Banque des Territoires : aide à l'ingénierie territoriale pour un tourisme durable



Porteur :
CC
Office de tourisme
MDDT



Partenaires :



Cibles :



EN PROJET
NOUVELLE

2.4.13 Développer une offre touristique éco-responsable

B/ VALORISER LES ACTIVITÉS DURABLES DU TERRITOIRE

Intégrer des préoccupations de transition écologique dans l'offre touristique :

- Communiquer pour mettre en avant des solutions locales de transport, dans les documents de promotion touristique.
- Identifier et communiquer sur des propositions d'offres touristiques adaptées aux conditions météorologiques (critères d'intérêt)
- Mettre en place des dispositifs de gestion de l'affluence de certains sites (mobilité, etc.)
- Mettre en place des règles d'attribution de subvention pour des équipements ou activités durables
- Partenariat avec des entreprises de location de vélos à rechercher

Inciter aux économies d'énergie (chauffage, lumière) dans les locations saisonnières

Mettre en place le label "Passeport Vert" sur les 3 CC (CCHL - CCDS - CCMLM) (programme international porté par ONU environnement), avec l'AMI régional



Voie verte, hors zone urbaine, env. 460€/ml, soit pour 10 km, 4 600 000€

150-200 €/ml



Non quantifié



Aides et subventions :

Aides ADEME Vélotourisme



Porteur :

CC
Région (AMI)
Etat (plan Massif Central)



Partenaires :

Entreprises locales



Cibles :



EN PROJET

NOUVELLE

2.4.13 Développer une offre touristique éco-responsable

C/ VALORISER LES SITES TOURISTIQUES POUR DES ACTIVITÉS D'ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT

Organiser des activités de découvertes des milieux naturels :

- Visites guidées pédagogiques proposées avec balades sur site et découverte des différents apports de la forêt ou des cours d'eau
- Création de circuits de découverte autonome (panneaux d'informations, etc.) autour de sites clés : zones humides, cours d'eau, forêts, points de vue et paysages, etc. (balades patrimoniales)
- Créer des lieux d'information dédiés ou s'articuler autour d'équipements existant pour proposer une offre pédagogique régulière (scolaires, etc.) :
- Soutenir et faire venir des conférenciers et intervenants pour sensibiliser aux actions locales
- Aménagement du parc de la biodiversité



Budget signalisation et relais d'information 5 000€ (800€/relais d'information et 100-300€ autre signalisation)



Non quantifié



Aides et subventions :
Aides ADEME Vélotourisme



Porteur :

CC
OT
Communes
Associations








Partenaires :



Cibles :



EN PROJET
NOUVELLE

<p>Axe II. Développer un territoire attractif et durable</p>	<p>ACTION À PROGRAMMER</p>	
<p>1. 2.4. Développement d'un tourisme éco-responsable et local</p>	<p>Communication – Sensibilisation – Services - Accompagnement</p>	
<p>2.4.14. DÉVELOPPER UNE OFFRE TOURISTIQUE SANS VOITURE</p>		
<p>CONTEXTE</p> <p>Le territoire de la Jeune Loire est un territoire possédant une vocation touristique, avec des sites touristiques peu accessibles autrement qu'en voiture, une absence d'offre « sans voiture » à destination des visiteurs extérieurs. La pratique cyclable y est également répandue, notamment à travers des voies vertes.</p>		
<p>OBJECTIFS</p> <p>Cette action a pour objectif la promotion du tourisme sans voiture et des modes actifs. Objectifs spécifiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Distribution d'un kit de sécurité aux cyclotouristes • Accompagner les hébergeurs et équipements touristiques à l'accueil de vélos (portage plutôt OT/OIT) • Cartographie des circuits cyclables • Communiquer sur les labels d'accueil vélo 		
 ND	 Participe à l'atteinte des objectifs transports	 NC
<p>RÔLE DE LA COLLECTIVITÉ</p> <p>Coordination avec les OT sur la mobilisation des acteurs du tourisme Financement d'un kit de sécurité cyclotouriste</p>		<p>ÉCHELLE</p> <p>CC & PETR</p>
<p>LIEN AVEC AUTRES DOCUMENTS / PROJETS</p> <p>Démarches touristiques locales</p>	<p>LIEN AVEC AUTRES ACTIONS</p> <p>2.4.13 (tourisme durable) 3.3.19 (vélo)</p>	
 <ul style="list-style-type: none"> Nombre de kit sécurité cyclotouristes % des sites touristiques équipés vélo Nombre actions de com 		
<p>VOLETS DE MISE EN ŒUVRE</p> <p>A/ Mettre en place des équipements et infrastructures permettant de pratiquer le tourisme à vélo B/ Communication et promotion</p>		

2.4.14. DÉVELOPPER UNE OFFRE TOURISTIQUE SANS VOITURE

A) METTRE EN PLACE DES ÉQUIPEMENTS ET INFRASTRUCTURES PERMETTANT DE PRATIQUER LE TOURISME À VÉLO

Valoriser et encourager les déplacements à vélo (hors pratique sportive ou de loisirs) :

- **Toutes CC** : Assurer la continuité et la sécurisation des pistes cyclables et des connexions entre les villages et les sites touristiques (en lien avec l'action 3.3.19 – vélo)
- **CC HL / PM / MVR / S** : Distribuer un « kit de sécurité » aux cyclotouristes (communication sur les rappels de sécurité, port du casque, écarteurs de danger, gilet fluo, cartes, etc.) à l'office de tourisme et des rappels sur les règles de sécurité dans les documents de communication des CC/PETR
- **CC MVR** : validation piste cyclable gare Bas en Basset - Monistrol et création de boucles cyclotouristiques
- **CC S** : Mettre en place des partenariats avec les loueurs de vélos et VAE : Appui sur le schéma départemental vélo

Toutes les CC : Assurer les équipements vélos nécessaires à la pratique du tourisme à vélo :

- Sensibiliser les hébergeurs à s'équiper pour l'accueil de vélo : stationnement vélo sécurisé, etc. : communication engagée par les OIT
- Accompagner les sites touristiques à s'équiper pour l'accueil de vélo : stationnement vélo sécurisé, etc. : communication, accompagnement à la recherche de financements (aides ADEME, relation au Département, etc.).
 - **CC MVR** : Créer un partenariat avec l'OIT et le Département
 - **CC PM, S** : organisation de l'éductour avec les professionnels autour de la Via Fluvia (deux fois par an)

Aménager les centres-bourgs pour l'accueil et la sécurisation des vélos (à travers PVD notamment) – sur l'action 3.3.19 (vélo)



Kit sécurité (carte des pistes, consignes, pts dangereux, bande réfléchissante, écarteur) : 10 €/kit



Temps interne de coordination et de communication

**Aides et subventions :**

Aides CEE :

Alvéole (<https://aides-territoires.beta.gouv.fr/aides/d67e-programme-alveole-plus/>) – places de stationnement

Advenir : recharge VAE

Porteur :

Offices de tourisme intercommunaux
Établissements

Partenaires :

Département
CC et communes

Cibles :

Grand public
Établissements touristiques



Années 1 à 6

EN PROJET

NOUVELLE

2.4.14. DÉVELOPPER UNE OFFRE TOURISTIQUE SANS VOITURE

Communication et promotion

Toutes les CC (à travers les actions des OIT notamment) :

Créer une cartographie des circuits cyclables touristiques, recensant les pistes cyclables et les hébergeurs et activités vélo-compatible, notamment en lien avec l'éductour

Faire la promotion du cyclotourisme sur le territoire

Développer le label accueil vélo sur le territoire :

- Réalisé par l'OIT : sensibilisation des hébergeurs au label Accueil Vélo et Respirando
- Relances régulières à faire pour garantir la pérennité des labels
- CC S : projet label accueil vélos à l'Office de Tourisme et portage d'une politique touristique, à promouvoir à l'échelle AMI



Cartographie : variable, peut être réalisé en interne



Temps interne de communication et de coordination avec les OIT



Aides et subventions :



Porteur :

CC et communes



Partenaires :

Office de tourisme intercommunal



Cibles :






Touristes, hébergeurs



Années 1 à 6

EN PROJET

NOUVELLE

Axe 2 - Développer un territoire attractif et durable	ACTION À PROGRAMMER	
1. 2.5. Anticiper les risques naturels et leurs évolutions face au changement climatique	ÉTUDE – TRAVAUX	
2.5.15. ANTICIPER L'ÉVOLUTION DES RISQUES NATURELS SUR LE TERRITOIRE		
<p>CONTEXTE</p> <p>Le territoire de la Jeune Loire est concerné par les risques d'inondation liée au ruissellement, notamment en raison de l'imperméabilisation des sols, par le risque de mouvement de terrain (coulées de boue) et par les risques de feux de forêt. Si ces risques, et particulièrement les deux premiers, sont déjà pris en compte, à travers des documents réglementaires, il est nécessaire de prendre en compte dès maintenant des mesures permettant d'anticiper leurs évolutions liées au changement climatique et de limiter l'aggravation des risques : lutte contre les inondations et désimperméabilisation pour lutter contre les aléas liés à l'intensification des événements météo pluvieux, prise en compte dans l'urbanisme, la gestion sylvicole et sensibilisation autour du risque de feux de forêt, susceptible de s'aggraver en raison de l'augmentation des températures, épisodes de sécheresse et dégradation de santé de la forêt. À l'échelle départementale, le document départemental de prévention des risques naturels permet déjà la prise en compte de ces risques. Les EPCI dont au moins une commune est concernée par un plan de sauvegarde et désormais tenue de réaliser un Plan Intercommunal de Sauvegarde.</p>		
<p>OBJECTIFS</p> <p>Cette action a pour objectif de mettre en place la lutte et la prévention contre le risque d'inondation liée au ruissellement, le risque de mouvement de terrain et le risque de feux de forêt.</p> <p>Objectifs spécifiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Désimperméabiliser les sols dans les zones à risque de ruissellement • Mettre en place un plan de sauvegarde intercommunal • État des lieux du risque et des solutions de défense • Communiquer auprès du grand public, forestiers, exploitants 		
 NC	 NC	 NC
<p>RÔLE DE LA COLLECTIVITÉ</p> <p>Mettre en place le Plan de Sauvegarde intercommunal Gestion de l'occupation des sols et des projets d'aménagement, des règles d'urbanisme ; Communication</p>		<p>ÉCHELLE</p> <p>CC, communes</p>
<p>LIEN AVEC AUTRES DOCUMENTS / PROJETS</p> <p>DDCCRM PCS existants</p>	<p>LIEN AVEC AUTRES ACTIONS</p> <p>3.1.16 (aménagement) 1.1.1 (forêt)</p>	
 Plan de sauvegarde intercommunal Nombre d'actions de prévention		
<p>VOLETS DE MISE EN ŒUVRE</p> <p>A/ Lutter contre le risque d'inondation lié au ruissellement et le risque de mouvement de terrain (coulée de boue) B/ Protéger les habitants et les activités du risque de feux de forêts C/ Réaliser un Plan de Sauvegarde</p>		

2.5.15. ANTICIPER L'ÉVOLUTION DES RISQUES NATURELS SUR LE TERRITOIRE

A) LUTTER CONTRE LE RISQUE D'INONDATION LIÉ AU RUISSELLEMENT ET LE RISQUE DE MOUVEMENT DE TERRAIN (COULÉE DE BOUE)

Toutes les CC : Articuler la lutte contre les inondations par ruissellement aux mesures de désimperméabilisation et de limitation de l'artificialisation des sols :

- Favoriser la perméabilité des sols urbains (infiltration à la parcelle, revêtements perméables, pleine terre, végétalisation, etc.) : Prévention auprès des entreprises locales, limiter l'imperméabilisation des aires de covoiturage, favoriser l'infiltration des eaux pluviales dans le cadre des projets communaux et intercommunaux
- Mettre en place des équipements spécifiques : noues, pieds d'arbres et espaces verts en retenue d'eau, etc.
- Adaptation des bâtiments à l'aléa retrait gonflement des argiles (RGA) et mouvements de terrain en partenariat avec les professionnels locaux du bâtiment
- Organiser des opérations de nettoyage des ruisseaux avec les habitants et des associations (Assos de la truite, APPMA, écoles, etc.)
- Végétaliser les espaces : + interdiction des coupes blanches
 - Plantation de haies
 - Préserver les forêts mixtes et naturelles (réserve d'eau dans l'humus, maintien des sols)



Actions de désimperméabilisation : action 3.1.16



Temps de coordination et de gestion interne à travers les compétences urbanisme/aménagement et environnement



Aides et subventions :

Volet inondation : appui technique de l'établissement public Loire

CCLS avec l'EPAGE : Mettre en place une station météo labellisée et locale et mettre en place un partenariat avec une structure météo pour prévenir les alertes et accompagner les collectivités dans la gestion des événements météorologiques violents



Porteur :

État, communes, CC



Partenaires :

DDT, communes, Agence de l'eau
AMF Haute Loire



Cibles :

Communes



EN PROJET
NOUVELLE

2.5.15. ANTICIPER L'ÉVOLUTION DES RISQUES NATURELS SUR LE TERRITOIRE

B) PROTÉGER LES HABITANTS ET LES ACTIVITÉS DU RISQUE DE FEUX DE FORÊTS

Dans le cadre d'un Plan de Sauvegarde Intercommunal :

Faire un état des lieux par commune du réseau de défense contre les incendies et identifier les manques et les zones à enjeux.

Mettre en place avec les partenaires (SDIS, forestiers, ONF & CRPF) des actions de prévention :

- Développer un réseau de chemins DFCl et couloirs antifeu
- Interdiction d'accès aux zones les plus à risques en période de sécheresse
- Sensibiliser les propriétaires privés à l'entretien de leurs parcelles, amélioration et entretiens des dessertes forestières
- Identifier les besoins, emplacements et possibilités pour assurer une réserve d'eau mobilisable en cas d'incendie (réserves incendies, récupération des eaux de pluie sur les toitures communales, ZA)

Agir auprès de tous les publics :

- Rappels réglementaires
- Mise en place de procédures de gestion de crise
- Éloignement des distances à respecter entre forêt et habitations

Coordination avec l'action 1.1.1 – Forêt



PCS intercommunal :



Temps interne de coordination avec les partenaires



Aides et subventions :

ATD 43



Porteur :

État, communes
Département



Partenaires :

DDT, communes, SDIS, ONF,
CRPF, Agence de l'eau
AMF Haute Loire



Cibles :

Communes
Partenaires forestiers



EN PROJET

NOUVELLE

2.5.15. ANTICIPER L'ÉVOLUTION DES RISQUES NATURELS SUR LE TERRITOIRE

C) CONNAÎTRE LE RISQUE ET L'ANTICIPER

Toutes les CC obligées : Réaliser un Plan de Sauvegarde Intercommunal :

Obligation pour les intercos dont au moins une commune possède un plan communal de sauvegarde d'élaborer un plan intercommunal de sauvegarde (loi Matras).

Objectif de mise en cohérence des outils, possibilités et moyens pour gérer et traiter les conséquences d'un événement de crise.

- Valoriser les cartes de sauvegarde communale (ex : Monistrol)
- Gestion des autres risques : actualiser et préciser les cartographies de risques en intégrant notamment le risque inondation lié aux plus petits ruisseaux.
- Intégrer ces risques dans les documents d'urbanisme
- Etapes :
 - État des lieux des Plans Communaux de sauvegarde
 - Établissement du diagnostic initial
 - Élaboration du plan de continuité d'activité



Non chiffré



Non quantifié



Aides et subventions :

ATD 43



Porteur :

Communes, CC



Partenaires :

AMF 43

Département








Cibles :



EN PROJET

NOUVELLE

<p>Axe 3 - Favoriser les usage sobres et performants</p>	<p>ACTION IMMÉDIATE</p>	
<p>3.1 - Développer une politique d'aménagement du territoire durable et performante</p>	<p>ÉTUDE – TRAVAUX</p>	
<p>3.1.16 DÉVELOPPER UNE POLITIQUE D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE DURABLE ET PERFORMANTE</p>		
<p>CONTEXTE</p> <p>Le PETR de la Jeune Loire dispose d'un SCOT couvrant l'intégralité de son territoire et qui intègre notamment les objectifs relatifs à la sobriété foncière.</p> <p>D'une manière générale, les documents d'urbanisme sont des documents de planification essentiel pour la maîtrise des consommations d'énergie et la production d'énergies renouvelables. Ils permettent en effet de poser des règles en matière de construction et rénovation, mais également de définir des orientations d'aménagement compatibles avec les objectifs du PCAET : limitation de l'artificialisation des sols, prise en compte de l'évolution des risques naturels, réduction du besoin en mobilité, production d'énergie renouvelable, adaptation au changement climatique...</p>		
<p>OBJECTIFS</p> <p>Cette action a pour but de renforcer à terme la prise en compte des enjeux de transition écologique dans le document d'urbanisme dans les questions énergétiques.</p> <p>Objectifs spécifiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Préserver les espaces perméables et désimperméabiliser • Renforcer la végétalisation des espaces urbains" • Rendre les documents d'urbanisme ambitieux sur la question climat - énergie 		
 Gains en matière de GES	 Économies d'énergie attendues	 Production d'ENR
<p>RÔLE DE LA COLLECTIVITÉ</p> <p>Compétence aménagement Accompagnement des communes</p>		<p>ÉCHELLE</p> <p>ECPI, communes</p>
<p>LIEN AVEC AUTRES DOCUMENTS / PROJETS</p> <p>Petite Ville de Demain</p>	<p>LIEN AVEC AUTRES ACTIONS</p> <p>2.1.9 ; 3.2.17</p>	
 m ² désimperméabilisés Nombre de projets		
<p>VOLETS DE MISE EN ŒUVRE</p> <p>A) Limiter l'artificialisation des sols, végétaliser l'espace urbain et lutter contre les îlots de chaleur</p> <p>B) Intégrer les enjeux énergétiques et de qualité de l'air dans les règles d'urbanisme</p>		

3.1.16 DÉVELOPPER UNE POLITIQUE D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE DURABLE ET PERFORMANTE

A/ LIMITER L'ARTIFICIALISATION DES SOLS, VÉGÉTALISER L'ESPACE URBAIN ET LUTTER CONTRE LES ÎLOTS DE CHALEUR

limiter l'artificialisation des sols :

- Travailler les surfaces qui peuvent être désimperméabilisées / désartificialisées
- Prendre en compte dans les PLU le maintien des espaces de verdure : coefficient de biodiversité, coefficient de pleine terre
- Renaturer les espaces trop minérales / artificialisés
- Densifier les espaces urbains
- Éviter l'imperméabilisation / préserver les zones agricoles et naturelles dans le document d'urbanisme ZN/ZA
- *En place : définition et intégration de la TVB dans les réflexions*

Végétaliser les espaces urbains et lutter contre les îlots de chaleur, intégrant les concepts de l'aménagement bioclimatique dans la densification :

- Pour les nouveaux aménagements et réaménagements de parkings, prévoir un sol perméable
- Planter des arbres dans les espaces urbains, villages, etc.
- Favoriser et accompagner la mise en place de jardins partagés pédagogiques, ou la création de nouveaux espaces verts
- Référent nature dans les commissions urba
- Identifier les îlots de chaleur urbains et cibler les actions de végétalisation sur ces secteurs en priorité
- Désimperméabiliser et végétaliser les cours d'écoles

Assurer un conseil expert (écologue, référent "nature") dans les commissions d'urbanisme afin de conseiller sur les projets communaux et de l'intercommunalité sur les questions d'aménagement paysager et écologique.


- Identifier les modalités de portage privilégiées : Régie, AMO, AMO interne à la CC pour les communes, etc.


Peut passer par : une charte urbaine architecturale et paysagère, la mobilisation systématique du CAUE dans les projets d'aménagements, l'intégration dans les documents d'urbanisme (OAP), la rédaction d'un guide de bonnes pratiques pour les élus et techniciens.



Aides et subventions :

CAUE : conseil gratuit sur les projets et la gestion de l'espace.

Porteur :
 CC
 Communes

Partenaires :
 Région & Département
 Promoteurs
 CAUE

Cibles :
 Communes



EN PROJET

NOUVELLE

3.1.16 DEVELOPPER UNE POLITIQUE D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE DURABLE ET PERFORMANTE

B/ INTEGRER LES ENJEUX ENERGETIQUES ET DE QUALITE DE L'AIR DANS LES REGLES D'URBANISME

Intégrer les enjeux énergétiques et de qualité de l'air dans les règles d'urbanisme :

- Permettre une vision des PLUi sur le territoire de la CC encore en PLU, pour faciliter l'harmonisation de l'action et des règlements dans les communes :
- Intégrer au PLUi une charte urbaine architecturale et paysagère complémentaires ou guide de bonnes pratiques



Intégrer des règles pour les bâtiments :

- Constructions existantes : modifier les règlements de façon à ne pas empêcher la réalisation d'isolation thermique par l'extérieur + porter une attention sur les matériaux
- Constructions neuves : imposer des niveaux de performance élevés (énergie, matériaux, etc.) et valoriser les projets d'aménagement de type écoquartier

Intégrer des règles pour les mobilités :

- Généraliser les zones 30 et les espaces de voirie partagée, facilitant la pratique des modes doux
- Diminuer la circulation en centre-ville : valoriser les modes doux, parkings en centre-ville, mobilité scolaire active, gestion du dernier km à vélo, etc.
- Développer / favoriser les différents modes de mobilités (covoiturage, transport à la demande, transport collectif, etc.)

Intégrer des règles pour les productions d'ENR :

- Engager des échanges avec les ABF pour faciliter les énergies renouvelables dans les secteurs concernés
- Imposer des règles pour les constructions neuves pour la mise en place de productions d'ENR
- Constructions existantes : modifier les règlements de façon à ne pas empêcher la mise en place de photovoltaïque, solaire thermique, etc.
- Prendre en compte le bilan carbone des panneaux photovoltaïque



Aides et subventions :

Intégrer des règles pour la préservation de la santé des populations (qualité de l'air, urbanisme favorable à la santé, etc.) :

- Qualité de l'air :
 - En amont de l'installation d'établissement recevant du public sensible, étudier les niveaux de concentration en particules fine et la proximité à un axe routier, pour éviter les niveaux de concentration trop élevés
 - **Réaliser une étude de la qualité de l'air dans les crèches et ALSH**
 - Intégrer une vision santé de l'aménagement du territoire
- Réaliser un diagnostic santé du territoire :
 - à articuler avec les politiques d'accès aux soins et une évaluation contrat local de santé
 - Mettre en place des formations pour les techniciens et élus sur l'urbanisme favorable à la santé
 - Permettre une résilience du territoire par l'élaboration et le suivi d'un plan de sauvegarde intercommunal en lien avec les PSC



Porteur :
Communes





Partenaires :
CC et PETR ; DDT
Hôpital local



Cibles :
Communes



EN PROJET
NOUVELLE

Axe 3 - Favoriser les usage sobres et performants	ACTION IMMÉDIATE	
3.2 - Améliorer la performance des logements et valoriser les logements en centre-bourgs	ÉTUDE – TRAVAUX - équipements - services	
3.2.17 AMÉLIORER LA PERFORMANCE DES LOGEMENTS ET VALORISER LES LOGEMENTS EN CENTRE-BOURGS		
<p>CONTEXTE</p> <p>La rénovation des logements concerne différentes cibles (propriétaires occupants, bailleurs privés et sociaux, copropriétés, publics dits précaires, etc.) et implique une sphère d'acteurs et de dispositifs d'accompagnements multiples. La structuration en guichet unique voulu par l'Etat propose un cadre d'intervention facilitant l'approche de ces publics.</p> <p>La Maison de l'Habitat est la structure porteuse du Service public de la Performance Énergétique de l'Habitat (SPPEH) à l'échelle départementale, sous la forme d'un "guichet unique de la rénovation". Elle porte la mission France Rénov' et est reconnue "accompagnateur Rénov'", dans le cadre du dispositif d'aides Ma Prime Rénov'. Les accompagnements visent notamment à encourager la réalisation de travaux dans une démarche de rénovation globale et performante. L'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat (ANAH) propose un accompagnement à destination des ménages modestes (rénovation énergétique, lutte contre l'habitat indigne, etc.).</p> <p>Les CC sont également porteuses de programmes OPAH qui démarrent.</p>		
<p>OBJECTIFS</p> <p>Accompagner la rénovation des logements des particuliers et mettre en place l'OPAH.</p> <p>Objectifs spécifiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mise en place de l'OPAH • Subventionner la rénovation des particuliers (ou OPAH) 		
 - 84 kTCO2e (dont ENR)	 Économie de 14 GWh	 Production d'ENR
<p>RÔLE DE LA COLLECTIVITÉ</p> <p>Pilotage des OPAH Accompagnement des communes</p>		<p>ÉCHELLE</p> <p>EPCI et PETR</p>
<p>LIEN AVEC AUTRES DOCUMENTS / PROJETS</p>	<p>LIEN AVEC AUTRES ACTIONS</p> <p>3.2.18</p>	
 <ul style="list-style-type: none"> Nombre de logements rénovés Nombre d'accompagnements spé chauffage Nombre de subventions 		
<p>VOLETS DE MISE EN ŒUVRE</p> <p>A/ Accompagner les opérations de rénovation urbaine et d'adaptation de l'habitat dans les bourgs</p> <p>B/ Accompagner la rénovation des logements</p>		

3.2.17 AMÉLIORER LA PERFORMANCE DES LOGEMENTS ET VALORISER LES LOGEMENTS EN CENTRE-BOURGS

A/ ACCOMPAGNER LES OPERATIONS DE RENOVATION URBAINE ET D'ADAPTATION DE L'HABITAT DANS LES BOURGS

Réalisation des études pré-opérationnelles pour la mise en place d'une OPAH – rénovation urbaine :

- Pour ouverture droits à l'ANAH
- Pour accompagner les actions de rénovation urbaine (réhabilitation d'ensembles)
- Intégration d'un aspect environnemental dans la rénovation urbaine

Objectif : doubler le nombre de dossier traités

Valoriser les logements en centres-bourgs pour proposer une offre attractive et éviter la dévitalisation :

- **Mettre en œuvre les actions issues du programme Petites Villes de Demain**
- Inciter les propriétaires à rénover pour louer les logements vacants : rénovation énergétique et adaptation des logements aux besoins des ménages (redécoupage des appartements, adaptation des logements au vieillissement, etc.)



OPAH : 130 000 € / an



Aides et subventions :



Subvention / Prise en charge ANAH

Subventions Petites Villes de Demain



Porteur :

CC & communes
Département / ANAH



Partenaires :

ANAH
Etat
Département
Région
Communes
Département
PETR



Cibles :

Habitants



EN PROJET

NOUVELLE

3.2.17 AMÉLIORER LA PERFORMANCE DES LOGEMENTS ET VALORISER LES LOGEMENTS EN CENTRE-BOURGS

B/ ACCOMPAGNER LA RÉNOVATION DES LOGEMENTS

Mise en place du SPPEH (Département) – en cours :

- Mise en place d'un conseiller économique pour l'obtention d'aides, Relayer les diverses aides nationales et locales
- Mise en place d'un guichet unique (en cours) aide à la rénovation : permanences de la Maison de l'habitat
- Mettre en place une aide financière de la CC dans le cadre d'une éventuelle OPAH

Le Département a lancé le SPPEH, via la Maison de l'Habitat, en 2022, des recrutements de conseillers rénovation sont en cours. Les conventions avec les CC sont en cours (conventions annuelles).

Accompagner le public ANAH et lutter contre la précarité énergétique, avec le SPPEH :

- Valoriser les OPAH pour mobiliser les publics les plus précaires et les bailleurs sociaux dans la rénovation des logements
- Identification des possibilités de rénovation du parc des bailleurs sociaux (OPAC).



SPPEH : selon convention



Aides et subventions :

ANAH

Ma Prime Rénov



Ma Prime Rénov' Sérénité

CEE

Le dispositif Coup de pouce économies d'énergie



Porteur :

Département
Communes
CC
OPAC
ANAH



Partenaires :

SOLIHA
Maison de l'habitat
CC
PETR
Département



Cibles :

Habitants
Communes



EN PROJET

NOUVELLE

3.2.17 AMÉLIORER LA PERFORMANCE DES LOGEMENTS ET VALORISER LES LOGEMENTS EN CENTRE-BOURGS

C/ SENSIBILISER AUX ÉCONOMIES D'ÉNERGIE ET OPTIMISATION D'APPAREIL DE CHAUFFAGE

Communiquer

- Simplifier / donner de la visibilité aux usagers des aides possibles, pour aller chercher les aides
- Communiquer auprès du grand public sur le dispositif d'accompagnement : création d'une page internet sur le site de la CC sur les éco-gestes, les outils existants et le relais vers le SPPEH :
 - Volat Habitat: site dédié à créer : infos, bonnes pratiques, coordonnées, logiciels de calcul de coûts ou autres, qualité du sol (ex. Aldo Sol, Ademe) etc
 - Volet Gestion déchets, qualité air intérieur etc
 - Volet écologie: sensibilisation/infos à l'environnement notamment sur l'absence d'entretien des espaces verts, les plantations rustiques etc
 - Participation/apport de chacun participation des habitants-associations: blogs, visites, enquêtes, concours etc
- Mutualiser des outils à disposition des communes capteurs CO2, débit mètre de ventilation, caméra thermique, etc. et former quelques agents à leur utilisation pour la gestion du prêt aux habitants, communes, associations, etc.



Subvention renouvellement appareil de chauffage : environ 500 € par appareil



Aides et subventions :

ADEME – selon Appels à projet
Le dispositif Coup de pouce économies d'énergie

Dans le cadre de l'OPAH (pour les ménages modestes et très modestes), encourager au changement d'appareil de chauffage, vers des appareils plus performants et moins pollués (notamment pour le chauffage au bois) :

- Encourager l'audit énergétique et la réalisation de travaux de rénovation, avant le changement de matériel
- Informer sur les dispositifs puis sur les aides existantes
- Mise en place d'un dispositif de type fond Air/bois (subvention de la collectivité pour le renouvellement d'un appareil de chauffage bois vers un appareil performant, pour limiter les émissions de particules fines)



Porteur :
Département
ANAH
Communes
CC








Partenaires :
Maison de l'habitat
Département



Cibles :
Habitants



EN PROJET
NOUVELLE

Axe 3 - Favoriser les usage sobres et performants	ACTION IMMÉDIATE	
3.2 Améliorer la performance énergétique du patrimoine des collectivités et valoriser la proximité dans la politique d'aménagement du territoire	ÉTUDE – TRAVAUX - Services	
3.2.18 Améliorer la performance énergétique du patrimoine des collectivités et valoriser la proximité dans la politique d'aménagement du territoire		
CONTEXTE Les collectivités détiennent un patrimoine bâti important sur le territoire, qui est consommateur d'énergie et émetteur de GES, et pour lequel les enjeux qualité de l'air intérieur sont également à prendre en compte. L'éclairage public est intégré au patrimoine des communes. Les actions sur le patrimoine public rejoignent l'enjeu d'exemplarité.		
OBJECTIFS Cette action vise à mettre en place et à poursuivre des mesures permettant de réaliser des économies d'énergie sur le patrimoine des collectivités, bâtiments et éclairage public. Objectifs spécifiques : <ul style="list-style-type: none"> • Réduire les consommations d'énergie des bâtiments tertiaires publics • Rénover le parc d'éclairage public 		
 Contribution à l'atteinte des objectifs du tertiaire : - 25 kTCO2e	 Contribution à l'atteinte des objectifs du tertiaire : - 29GWh	 Production d'ENR
RÔLE DE LA COLLECTIVITÉ Accompagnement des communes Action sur le patrimoine bâti		ÉCHELLE Communes
LIEN AVEC AUTRES DOCUMENTS / PROJETS	LIEN AVEC AUTRES ACTIONS 3.1.16 ; 3.2.18 ; 5.2.28	
VIGILANCE ET REMARQUES DE L'EES		
 Nombre de bâtiments / M ² rénovés Nombre d'audits énergétiques réalisés Nombre de points lumineux rénovés		
VOLETS DE MISE EN ŒUVRE A) Agir sur la performance énergétique des bâtiments publics B) Améliorer la performance de l'éclairage public		

3.2.18 Améliorer la performance énergétique du patrimoine des collectivités et valoriser la proximité dans la politique d'aménagement du territoire

A/ AGIR SUR LA PERFORMANCE ENERGETIQUE DES BATIMENTS PUBLICS

Accompagner à la réalisation pour les CC et communes de diagnostics énergétique et accompagner à la réalisation des travaux / sensibilisation aux ENR (interne ou AMO) :

- Réaliser des diagnostics énergétiques des bâtiments communaux et communautaires
- Mise en œuvre du plan d'actions et mobiliser la banque des territoires pour l'accompagnement au financement
- Mettre en place des consignes de températures dans les bâtiments publics et développer le pilotage à distance lorsque possible
- Mutualiser les outils à disposition des communes (capteurs, etc.)
- CCDS : économie de flux (programme ACTEE) : Sensibilisation, conseils, accompagnement de la CCDS et des communes sur la gestion de leur patrimoine (débitmètres, enregistreurs de temps et d'humidité, caméras thermiques, etc., à disposition des communes).



CEP : environ 1€ par habitant/an



1 CEP

Aides et subventions :

Banque des territoires



ADEME : AMO pour rénovation énergétique globale avec CPE

DETR N°4



Porteur :

SDE43 (CEP)

CC et communes



Partenaires :

Syndicat d'énergie



Cibles :

Communes



EN PROJET



NOUVELLE



3.2.18 Améliorer la performance énergétique du patrimoine des collectivités et valoriser la proximité dans la politique d'aménagement du territoire

B/ AMÉLIORER LA PERFORMANCE DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Mettre en œuvre un programme de passage en LED de l'éclairage public, avec le SDE43 sur l'ensemble des points lumineux, et dans le cadre de requalification de secteurs et de création de lotissements, ZA, etc.

Mettre en place une programmation pour extinction sur une période nocturne

Suppression de points lumineux et/ou réduction de l'intensité notamment en conception de projet

Articuler avec la fiche action sur les trames noires.



LED ; environ 12 €/point lumineux – économies générées importantes (au moins 40%)



Aides et subventions :



Porteur :

Communes et SDE 43



Partenaires :








Cibles :



EN PROJET

NOUVELLE

Axe 3 - Favoriser les usage sobres et performants	ACTION IMMÉDIATE	
3.3 Favoriser les déplacements à vélo	ÉTUDE – TRAVAUX	
3.3.19 Favoriser les déplacements à vélo		
CONTEXTE Le développement de la pratique du vélo comme mode de déplacement quotidien est un enjeu local, car il permet de contribuer à la réduction de l'usage de la voiture, en particulier sur les trajets de courtes distances.		
OBJECTIFS L'action a pour objectif de développer la pratique du vélo dans les déplacements du quotidien, en particulier sur les petits trajets. Cette action porte donc sur le développement d'un maillage stratégique du territoire en voies cyclables, en équipements et services facilitant l'usage du vélo, afin d'en augmenter la part modale. Objectifs spécifiques : <ul style="list-style-type: none"> • Réaliser des aménagements cyclables en centre-bourgs • Organisation de temps de sensibilisation sur le vélo • Assurer la présence de services vélo 		
 Contribue aux objectifs du report modal : -3 kTCO2e	 Contribue aux objectifs du report modal : -5GWh	 Production d'ENR
RÔLE DE LA COLLECTIVITÉ Pilotage des actions et coordination des communes et partenaires		ÉCHELLE CC
LIEN AVEC AUTRES DOCUMENTS / PROJETS	LIEN AVEC AUTRES ACTIONS 3.1.16 ; 3.3.20 ; 2.4.14	
 Linéaire cyclable Nombre d'équipements stationnement Nombre d'actions de sensibilisation		
VOLETS DE MISE EN ŒUVRE A) Assurer des possibilités de circulations vélos quotidiennes sécurisées et résoudre les discontinuités B) Encourager et accompagner le développement du vélo		

3.3.19 Favoriser les déplacements à vélo

A/ ASSURER DES POSSIBILITÉS DE CIRCULATION VÉLOS QUOTIDIENNES

➤ **Travail collaboratif sur la base du schéma départemental pouvant être décliné localement**

Aménager des centres-bourgs favorables à la pratique du vélo

- Dans les centres-bourgs, créer des espaces de voirie partagée (zone 20/zone partagée), adaptée à la pratique du vélo, notamment en mobilisant les études de centre-bourgs réalisées avec Petite Ville de Demain
- Équiper les centres-bourgs et les équipements clés du territoire pour accompagner la pratique du vélo :
 - Stationnements dont sécurisés, signalisation, etc.
 - Développer un label "Accueil Vélo" sur les équipements publics et équipements touristiques, pôles d'emplois, etc.

Articulation avec la fiche mobilité & tourisme (accueil vélo, etc.)

Création ou sécurisation de bandes cyclables en pistes cyclables, 150-220€/ml, soit pour 10 km au total env. 1 850 000€



Zone de rencontre 20km/h, env. 240€/m², soit pour l'aménagement d'une zone de 1 000m² 240 000€

Stationnement en arceaux, env. 120€/emplacement vélo, soit pour 50 emplacements, 6 000€



Non quantifié

Aides et subventions :

Aide Région Véloroutes



Banque des territoires : Ingénierie Mobilité Verte

France mobilité (AAP)

CEE ALVEOLE

DSIL ?



Porteur :
Communes et CC
Département



Partenaires :
Département
Région
PETR










Cibles :







EN PROJET
NOUVELLE

3.3.19 Favoriser les déplacements à vélo

B/ ENCOURAGER ET ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DU VÉLO

<p>➤ Pour les publics scolaires : engager les établissements scolaires dans le dispositif « Savoir Rouler à Vélo »</p> <p>Assurer la présence de services vélo :</p> <p>➤ En lien avec les commerces vélo déjà présents et les projets de recyclerie, identifier les services de réparation et entretien de vélo</p> <p>➤ Mettre en place un service de location de vélo à long terme</p> <p>Communiquer sur les aides à l'achat de vélo et vélo électrique</p>	 Animation et sensibilisation 1 000€ pour 6 ans	
	 Non quantifié	
	<p>Aides et subventions :</p>  ALVEOLE (formations) France Mobilités	
<p>Porteur :</p>  CC Département Communes	<p>Partenaires :</p>  PETR Partenaires vélo locaux Services de l'état	<p>Cibles :</p>  Habitants Communes
	<p>EN PROJET <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>NOUVELLE <input checked="" type="checkbox"/></p>	

Axe 3 - Favoriser les usage sobres et performants	ACTION IMMÉDIATE	
3.3 Accompagner la mobilité dans les entreprises et établissements	ÉTUDE – TRAVAUX	
3.3.20 Accompagner la mobilité dans les entreprises et les établissements		
<p>CONTEXTE</p> <p>Les entreprises sur le territoire sont génératrices d'emplois, répartis sur le territoire et notamment au sein des bourgs centres et des zones d'activité.</p> <p>Les entreprises de moins de 50 salariés du territoire ne sont pas soumises à l'obligation d'élaborer un Plan de mobilité entreprise.</p>		
<p>OBJECTIFS</p> <p>L'action vise à accompagner les entreprises dans la recherche et la promotion de solutions de mobilités alternatives à l'autosolisme pour le déplacement domicile-travail de leurs salariés, et plus généralement pour la recherche de solutions leur permettant de réduire l'impact des transports liés à leurs activités.</p> <p>Objectifs spécifiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Inciter les entreprises à développer les plans de mobilité • Faire un retour d'expérience des initiatives lancées sur les ZA • Réviser le parcours des lignes de TC avec l'AOT régionale 		
 Contribue aux objectifs du report modal : -3 kTCO2e	 Contribue aux objectifs du report modal : -5GWh	 Production d'ENR
<p>RÔLE DE LA COLLECTIVITÉ</p> <p>Mobilisation des acteurs & Relais</p>		<p>ÉCHELLE</p> <p>CC et PETR</p>
<p>LIEN AVEC AUTRES DOCUMENTS / PROJETS</p>	<p>LIEN AVEC AUTRES ACTIONS</p> <p>3.3.19 ; 2.2.10 ; 3.4.21</p>	
 <p>Nombre d'accompagnements Nombre de Plan mobilité entreprises Nombre de lignes de TC</p>		
<p>VOLETS DE MISE EN ŒUVRE</p> <p>A) Proposer un programme d'accompagnement des entreprises du territoire de solutions de mobilité, en privilégiant les réflexions inter-entreprises à l'échelle des principales ZA</p> <p>B) ACCOMPAGNER L'ORGANISATION DES DÉPLACEMENTS DES ÉTABLISSEMENTS</p> <p>C) Développer les possibilités de dessertes des zones d'activités et pôles générateurs d'emplois</p>		

3.3.20 Accompagner la mobilité dans les entreprises et les établissements

A/ PROPOSER UN PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT DES ÉTABLISSEMENTS DU TERRITOIRE DE SOLUTIONS DE MOBILITÉ

Mettre en place un accompagnement individuel des entreprises dans la prise en compte des obligations en matière de mobilité :

- Communication sur les Négociations annuelles obligatoires et mise en place du forfait mobilité (mobiliser les temps de rencontres entreprise pour communiquer)
- **Incitation à l'élaboration de Plan de mobilité entreprise ou interentreprises (à l'échelle d'une zone d'activités)**
 - Mobiliser des accompagnements CCI/CMA sur la mobilité
 - Rôle CC : communication

Créer un réseau de référents mobilité dans le cadre de la mobilisation des entreprises :

- Organiser des rencontres et échanges
- Communiquer sur les aides à la mobilité
- Mobilisation des entreprises autour du challenge mobilité
- Site Movici
 - Mobiliser des accompagnements CCI/CMA
 - Poste de conseiller mobilité ? (Aide ADEME)



Aides et subventions :

ADEME – aides aux relais/actions ponctuelles



Porteur :

CC & PETR
CCI / CMA



Partenaires :

Clubs d'entreprises
CCI et CMA
Agence régionale économique



Cibles :

Entreprises



EN PROJET
NOUVELLE

3.3.20 Accompagner la mobilité dans les entreprises et les établissements

B/ ACCOMPAGNER L'ORGANISATION DES DÉPLACEMENTS DES ÉTABLISSEMENTS

Inciter les entreprises à proposer une solution de mobilité commune inter entreprise / zone d'activité :

- Identifier et mobiliser les entreprises concernées, organiser des temps d'échanges sur les besoins en déplacement des salariés, et les solutions envisageables
 - Conseiller en mobilité ? (Quelle échelle ?)
 - Mobiliser la CCI & CMA (convention en cours ou autre)
 - Dispositif Mobil'Ethic ?
- Mise en place de système de covoiturage des salariés, interne aux ZA ou entreprises (mobilisation de l'outil MobiGo, Mobi-Pouce)
- Expérimentation sur des zones d'activités (st-Pal et Ste-Sigolène) du transport collectif des salariés (navettes) et faire un retour d'expérience– en cours

Si un dispositif à l'échelle du PETR ou du Département, accompagner les établissements scolaires, à travers le dispositif MOBY :

- Réalisation de Plans de Déplacements Établissements Scolaires
- Sensibilisation des élèves et acteurs scolaires
 - Quelle échelle d'engagement ?



Navette autonome entre 160-260k€€



Non quantifié

Aides et subventions :

CEE – Programme MOBY



ADEME – aides aux relais/actions ponctuelles

CEE – Programme Mobil'ethic



Porteur :
CC



Partenaires :
Clubs d'entreprises
CCI et CMA



Cibles :
Entreprises
Habitants



EN PROJET
NOUVELLE

3.3.20 Accompagner la mobilité dans les entreprises et les établissements

C/DÉVELOPPER LES POSSIBILITÉS DE DESSERTES DES ZONES D'ACTIVITÉS ET PÔLES GÉNÉRATEURS D'EMPLOIS

Faire évoluer les transports collectifs du territoire :

- Avec l'AOT régionale, réviser le trajet des lignes de bus qui ne desservent pas toutes les communes, pour assurer une desserte complète du territoire
- Avec l'AOT régionale, réviser le parcours des lignes pour qu'elles desservent également les zones d'activité et les pôles générateurs d'emplois



Aire de mobilité : variable
(au moins 400 000 € au total)

Navette : 180-380 k€/an
(base rex cerema)



Non quantifié

Expérimenter des solutions de rabattement vers les gares du territoire :

- Identifier les trajets clefs et réaliser une étude d'opportunité/faisabilité
- Mettre en place un service de navettes de rabattement entre les différents bourgs et les gares du territoire (CCS : Mettre en place une navette vers Retournac / Bas-monistrol)
- Desservir également les aires de covoiturage
 - « aire de mobilité » multimodale (cf fiche cerema)



Aides et subventions :

Banque des territoire

CEE

Feder

ADEMEs



Porteur :

Région

CC (coordination)



Partenaires :

CCI et CMA

PETR








Cibles :

Services publics



EN PROJET

NOUVELLE

Axe III. Favoriser les usages sobres et performants	ACTION ENGAGÉE	
1. 3.4. Diversification des transports routiers	ÉTUDE – TRAVAUX	
3.4.21. POURSUIVRE LE DÉVELOPPEMENT DU COVOITURAGE		
<p>CONTEXTE</p> <p>Le covoiturage est une pratique déjà observée sur le territoire. Une première réflexion locale a été menée à l'échelle du PETR, notamment dans le cadre du déploiement de MobiGo.</p> <p>La Région a développé différents outils en faveur du covoiturage ces dernières années : outil de mise en relation via plateforme Mov'ici.</p> <p>L'action vise à développer les usages partagés de la voiture au travers du covoiturage et de l'autopartage.</p> <p>Elle consiste en l'aménagement d'infrastructures de covoiturage pour mailler le territoire, la promotion des outils régionaux en faveur du covoiturage (planifié ou organisé) mais aussi la poursuite de l'expérimentation d'outil de covoiturage spontané.</p>		
<p>OBJECTIFS</p> <p>L'action vise à développer les usages partagés de la voiture au travers du covoiturage.</p> <p>Objectifs spécifiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre le développement de Mobi'Pouce • Création de XX aires de covoiturage 		
 -3 kTCO2e sur le transport routier (report modal)	 Participe à l'atteinte des objectifs sur le report modal (- 5 GWh)	 NC
<p>RÔLE DE LA COLLECTIVITÉ</p> <p>PETR : coordination et pilotage du développement de Mob'Pouce</p>		<p>ÉCHELLE</p> <p>PETR</p>
<p>LIEN AVEC AUTRES DOCUMENTS / PROJETS</p>	<p>LIEN AVEC AUTRES ACTIONS</p> <p>3.3.20 (mobilité des entreprises et salariés)</p>	
 <p>Nombre d'actions de communication</p> <p>Nombre d'aires & places de covoiturage</p>		
<p>VOLETS DE MISE EN ŒUVRE</p> <p>A/ Accompagner le développement des outils de covoiturage</p> <p>B/ Aménager des aires de covoiturage</p>		

3.4.21. POURSUIVRE LE DÉVELOPPEMENT DU COVOITURAGE

A) ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DES OUTILS DE COVOITURAGE

Toutes les CC :

Covoiturage :

- Poursuivre la promotion des outils de covoiturage (Mobi'Pouce, MobiGo) en incitant à la création de communautés sur le territoire pour faciliter la mise en relation des covoitureurs
- Poursuivre le développement du covoiturage spontané à travers le dispositif Mobi'Pouce en place sur le territoire
- **CC PM** : intégrer la thématique du covoiturage dans le cadre de la rencontre annuelle et communiquer sur le sujet



Non chiffré



Non quantifié

Aides et subventions :

Porteur :

PETR



Partenaires :

CC, communes, Région



Cibles :

Particuliers



Années 1 à 6

EN PROJET

NOUVELLE

3.4.21. POURSUIVRE LE DÉVELOPPEMENT DU COVOITURAGE

B) AMÉNAGER DES AIRES DE COVOITURAGE

Toutes les CC :

Poursuivre la communication autour des aires de covoiturage existantes et futures

Poursuivre le développement des aires de covoiturage (schéma des aires réalisé à l'échelle du PETR – à actualiser ?)

- Implantation de nouvelles aires de covoiturage (**CCHL : Réalisation d'une aire de covoiturage à Tence et projet sur la commune du Chambon ; CCPM : aménagement des aires : Dunières + Riotord + St Romain**)
- Mise en place de Mobi'Pouce (ou équivalent) sur toutes les communes
- Créer des lignes fortes de covoiturage, passant par une aire de covoiturage ou aire d'autostop
- Identifier les besoins d'extension des aires et d'amélioration des aménagements (zone de dépôt sécurisé type arrêt minute, stationnement vélo ou 2 roues).



Non chiffré



Non quantifié

Aides et subventions :

Porteur :

PETR



Partenaires :

CC, communes, Région



Cibles :






Particuliers



Années 1 à 6

EN PROJET

NOUVELLE

Axe 3 - Favoriser les usage sobres et performants	ACTION PROGRAMMÉE		
3.4 - Développer une mobilité bas-carbone	TRAVAUX & ÉQUIPEMENTS - COMMUNICATION		
3.4.22 Développer une mobilité bas-carbone			
<p>CONTEXTE</p> <p>Le syndicat d'énergie SDE43 est chargé du déploiement du Schéma IRVE, dont la seconde version doit être approuvée à l'été 2023 au plus tard. Par ailleurs l'implantation de bornes privées accessibles est en progression et devrait s'accroître avec les dernières évolutions législatives (Loi Climat et Résilience). Pour autant, il apparaît important que les collectivités restent mobilisées et accompagnent la transition vers la mobilité électrique, eu égard aux incertitudes qui demeurent : performance et niveau de services des bornes privées aléatoires, aspect technologique non stabilisé en constante évolution, évolution du parc de véhicules électriques.</p> <p>Un projet de production d'hydrogène est en cours sur le territoire, porté par l'entreprise Moulins, à Monistrol.</p>			
<p>OBJECTIFS</p> <ul style="list-style-type: none"> • Poursuite du déploiement du schéma directeur IRVE • Mettre en place une solution de recharge hydrogène (projet à Monistrol) • Communication sur les aides pour les particuliers • Communication sur les aides / accompagnements pour les entreprises 			
 Réduction de 20 kTCO2e (Contribution à l'atteinte des objectifs de performance des véhicules)	 Contribution à l'atteinte des objectifs de performance des véhicules (éco 33 GWh)		
<p>RÔLE DE LA COLLECTIVITÉ</p> <p>Communication et coordination des communes pour les bornes IRVE</p> <p>Suivi et accompagnement du projet hydrogène</p>		<p>ÉCHELLE</p> <p>PETR</p> <p>CC/commune</p>	
<p>LIEN AVEC AUTRES DOCUMENTS / PROJETS</p>		<p>LIEN AVEC AUTRES ACTIONS</p>	
 <p>Nombre de bornes IRVE publiques</p> <p>Projet hydrogène (oui/non)</p>			
<p>VOLETS DE MISE EN ŒUVRE</p> <p>A/ DEVELOPPER L'OFFRE LOCALE EN BORNES DE RECHARGE ET STATIONS HYDROGÈNE OU (BIO)GNV</p> <p>B/ ACCOMPAGNER AU RENOUVELLEMENT DU PARC DE VÉHICULES</p>			

3.4.22 Développer une mobilité bas-carbone

A/ DEVELOPPER L'OFFRE LOCALE EN BORNES DE RECHARGE ET STATIONS HYDROGÈNE OU (BIO)GNV

Poursuivre le développement et la mise en œuvre du schéma directeur IRVE avec le syndicat d'énergie (EN COURS)

- Identifier les possibilités d'installation dans les communes, les zones d'activités et les principaux équipements touristiques
- Accompagner les communes dans l'identification des sites privilégiés pour l'installation des bornes
- **CC Sucs** : Communiquer auprès des entreprises du territoire sur les obligations réglementaires et les opportunités (financières, accompagnement, etc.)

Proposer une solution de recharge hydrogène et gaz pour les poids lourds (1 seule à l'échelle du PETR - Projet Monistrol) :

- Réaliser une étude d'opportunité pour identifier les possibilités d'implantation et d'usage
- Accompagner et suivre la réalisation du projet



Station hydrogène : 500 k€ à 1,5 millions €

Borne IRVE : 8 000€ à 12 000€ H.T.

Borne privée en maison - 1000 €



Moyens humains SDE 43 pour la mise en place du schéma IRVE

Temps interne de coordination avec les communes et partenaires



Aides et subventions :

CEE ADVENIR (bornes de recharges)

Bornes publiques avec le SDE 43

Porteur :



SDE 43
Communes
Entreprise Moulins

Partenaires :



Communes
EPCI
Département

Cibles :



Particuliers
Touristes
Entreprises



EN PROJET

NOUVELLE

3.4.22 Développer une mobilité bas-carbone

B/ ACCOMPAGNER AU RENOUVELLEMENT DU PARC DE VÉHICULES

Toutes les CC :

Pour les particuliers :

- Communiquer sur les aides nationales au renouvellement des véhicules
- **CC MVR** : Prolonger la subvention à l'achat de VAE à la transformation de vélos mécaniques en VAE

Pour les entreprises / collectivités :

- Projet hydrogène : identifier les flottes captives locales pouvant être alimentées (type BOM)
- Accompagner les collectivités au renouvellement du parc de véhicules (véhicules de service, camion ordures ménagères)
- **CC Sucs: CCI/ CMA - Proposer** des solutions pour faciliter le renouvellement du parc de véhicules des entreprises : location longue durée, vente groupée, achat d'occasion
- **CC Sucs : CCI/ CMA - Accompagner les entreprises dans leurs réflexions et leurs projets**



"Aide à l'achat de véhicules propres pour les entreprises, jusqu'à 1 500€/véhicule, enveloppe de 200 000€

Aide l'achat de VAE, jusqu'à 150€/VAE, enveloppe de 20 000€ sur la durée du PCAET"



Non quantifié



Aides et subventions :

Ma Cycloentreprise - CEE



Porteur :



Partenaires :

Syndicat d'énergie



Cibles :








Intégration des enjeux du PCAET : dès 2022 et en continu

Intégration des règles : au fur et à mesure du renouvellement des PLU.

EN PROJET

NOUVELLE

Axe 4 - Développer les énergies renouvelables en mobilisant durablement les ressources locales	ACTION IMMÉDIATE	
4.1 - Développer la production d'électricité photovoltaïque	ÉTUDE – TRAVAUX	
4.1.23 Développer la production d'électricité photovoltaïque		
<p>CONTEXTE</p> <p>La Jeune Loire dispose d'un potentiel intéressant concernant le photovoltaïque, en raison d'un taux d'ensoleillement favorable, mais également de nombreux sites potentiels d'installation : un habitat en grande partie individuel, de grandes toitures industrielles et agricoles, etc. L'accompagnement et la sensibilisation des petits propriétaires étant fondamentales pour la bonne réussite des projets. Le plan climat contribue au développement des énergies renouvelables, notamment en s'appuyant sur des dispositifs existants et des projets engagés ou projetés.</p>		
<p>OBJECTIFS</p> <p>Cette action a pour objectif d'identifier et mobiliser des gisements importants et d'accompagner le développement du photovoltaïque sur le territoire en s'appuyant sur les partenaires moteurs des nouveaux dispositifs. Le PETR et les CC ont un double rôle de facilitateur et de relais vers les interlocuteurs mais également d'exemplarité en équipant les bâtiments publics de panneaux solaires.</p> <p>Objectifs spécifiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réalisation d'études d'opportunités de projets PV • Réaliser un REX de la SEM • Réalisation d'études d'opportunité d'autoconsommation collectives sur les bâtiments publics • Installation de PV pour une production d'environ 130 GWh supplémentaires 		
 Gains en matière de GES	 Économies d'énergie attendues	 + 102 GWh (dont 55 en bâtiments d'activités et 37 en ombrières)
<p>RÔLE DE LA COLLECTIVITÉ</p> <p>Coordination et pilotage des actions et des acteurs</p>		<p>ÉCHELLE</p> <p>CC, PETR, communes</p>
<p>LIEN AVEC AUTRES DOCUMENTS / PROJETS</p>	<p>LIEN AVEC AUTRES ACTIONS</p> <p>4.3.26 ; 3.2.17 ; 3.2.18</p>	
 <ul style="list-style-type: none"> Étude PV (oui/non) Nombre actions de com Nombre de m² installés Nombre accompagnements des partenaires 		
<p>VOLETS DE MISE EN ŒUVRE</p> <p>A) Accompagner l'émergence des projets</p> <p>B) Développer les projets des collectivités</p> <p>C) Accompagner les projets privés</p>		

4.1.23 Développer la production d'électricité photovoltaïque

A/ ACCOMPAGNER L'ÉMERGENCE DES PROJETS

Réalisation d'une étude et recrutement d'une AMO/AMO interne pour l'identification d'un portefeuille de projets photovoltaïques en toiture et au sol, réalisation d'études de pré-faisabilité

- Démarcher les propriétaires
- Cibles : projets industriels, commerces, bâtiments publics, ombrières et projets au sol (?)


Modalités à étudier :-accompagner au montage de dossier pour l'aide Starter ENR et aide au suivi ; marché pour une AMO ; AMO interne à la CC (chargé de mission)

Accompagnement à la création d'une SEM


- Pour accompagner les porteurs de projets
- Faire un retour d'expérience de la SEM ENR de Cussac sur Loire : organiser un temps de rencontre, de visite, etc.

S'appuyer sur les règlements d'urbanisme et d'aménagement :

- Dans le cadre d'un PLUi ou des documents d'urbanisme, inscrire des règles facilitant la mise place de photovoltaïque
- Dans le cadre d'un PLUi ou des documents d'urbanisme, prévoir l'identification de zones Npv permettant l'installation de photovoltaïque au sol notamment (sur sites dégradés ou projets en agrivoltaïsme uniquement)
- Prévoir dans le règlement des Zones d'activités des exigences environnementales concernant la production d'ENR (pour les extensions, nouveaux aménagements et créations)
 - Selon législations en vigueur

Création d'une SEM : variable
 Sensibilisation et formation
 2 000€

 Non quantifié

Aides et subventions :
 STARTER ENR – AURA
 ADEME – aides aux relais/actions ponctuelles (financement de chargés de mission)

 SEM ENR - banque des Territoires



Porteur :
 CC / Communes










Partenaires :
 Syndicat d'énergie
 ERE 43
 Région
 ADEME



Cibles :



EN PROJET
NOUVELLE

4.1.23 Développer la production d'électricité photovoltaïque					
B/ DÉVELOPPER LES PROJETS DES COLLECTIVITÉS					
<p>Développer les projets sur les bâtiments communaux et intercommunaux (études en cours) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Mobiliser l'accompagnement d'un Conseiller en Énergie Partagée pour les communes-ou-d'une AMO / AMO interne <p>Réaliser une étude d'opportunité d'autoconsommation collective sur le patrimoine public : ?</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Le cas échéant après précision des possibilités de développement solaire sur les sites publics ➤ Accompagner le projet dans le cadre d'une SEM 		<p>Étude d'opportunité PV 30 k€</p>			
		<p>Non quantifié</p>			
		<p><u>Aides et subventions :</u></p> <p>ADEME DETR</p>			
	<p>Porteur : CC et communes</p>		<p>Partenaires : Syndicat d'énergie</p>		<p>Cibles :</p>
			<p>EN PROJET <input type="checkbox"/></p> <p>NOUVELLE <input type="checkbox"/></p>		

4.1.23 Développer la production d'électricité photovoltaïque

C/ ACCOMPAGNER LES PROJETS PRIVÉS

Développer l'accompagnement des projets individuels :

- Entreprises : CCI et CMA + mettre en place une caution ou un prêt à taux 0 de la CC aux entreprises pour leur permettre de faire la bascule sur du photovoltaïque sans mettre en péril son activité.
- Agriculteurs : CA 43
- Particuliers : à développer dans le cadre du SPPEH



Création d'une SEM : variable



Non quantifié

Permettre le développement solaire à grande échelle au sein des ZA sur le long terme :

- Proposer la réalisation d'une étude de faisabilité d'autoconsommation collective à l'échelle de ZA
- Accompagner le projet dans le cadre d'une SEM ou d'un groupement d'entreprises



Aides et subventions :

ADEME
AURA

Accompagner l'émergence de projets photovoltaïques au sol

- Étudier la possibilité d'installation de panneaux photovoltaïque sur les alvéoles fermées sur site d'enfouissement
- Réflexion à mener sur une gestion mutualisée des CEE

Porteur :



CCI/CMA/CA
Département
Communes/CC

Partenaires :










Cibles :



EN PROJET

NOUVELLE

Axe IV. Développer les énergies renouvelables en mobilisant durablement les ressources locales	ACTION À PROGRAMMER	
4.1 Valorisation des gisements solaires	ÉTUDE – TRAVAUX	
4.1.24 DÉVELOPPER L'USAGE DU SOLAIRE THERMIQUE		
<p>CONTEXTE</p> <p>Le territoire de la Jeune Loire présente un potentiel intéressant en matière de développement de chaleur renouvelable, en particulier pour la production d'eau chaude par le solaire thermique.</p> <p>À l'heure actuelle, des accompagnements sont proposés par la Maison de l'habitat dans le cadre des projets de rénovation, et les Chambres à destination des entreprises.</p>		
<p>OBJECTIFS</p> <p>Développer l'usage du solaire pour la production de chaleur chez les particuliers : 500 nouveaux équipements par an (accompagnés) - 1,5% des ménages</p> <p>Accompagner les professionnels à l'usage du solaire thermique</p>		
 NC	 NC	 26 GWh
<p>RÔLE DE LA COLLECTIVITÉ</p> <p>Communication et relais</p> <p>Portage de projets sur les bâtiments publics</p>		<p>ÉCHELLE</p> <p>Particuliers : PETR et CC</p> <p>Entreprise : PETR</p>
<p>LIEN AVEC AUTRES DOCUMENTS / PROJETS</p> <p>Maison de l'habitat</p> <p>Accompagnements CCI et CMA</p>	<p>LIEN AVEC AUTRES ACTIONS</p>	
<p> Nombre d'accompagnements ciblés "solaire thermique"</p> <p> Nombre d'accompagnements ciblés "solaire thermique"</p> <p> Nombre de m²</p>		
<p>VOLETS DE MISE EN ŒUVRE</p> <p>A/ Accompagner l'installation d'équipements solaires thermiques pour la production d'ECS dans les logements</p> <p>B/ Accompagner les établissements dans la mise en place d'équipements solaires thermiques</p>		

4.1.24 DÉVELOPPER L'USAGE DU SOLAIRE THERMIQUE

A) ACCOMPAGNER L'INSTALLATION D'ÉQUIPEMENTS SOLAIRES THERMIQUES POUR LA PRODUCTION D'ECS DANS LES LOGEMENTS

Toutes les CC :

Proposer des accompagnements dans le cadre du SPPEH auprès des particuliers pour la mise en place de production d'énergies renouvelables :

- Sur le solaire thermique, en lien avec les projets de rénovation de l'habitat
- Relayer vers les aides existantes pour les projets ENR
- Agir sur les impôts locaux pour encourager à la construction la prise en compte de la mise en place d'équipements solaires de production ECS
- Accompagner les copropriétés dans l'installation de chauffe eau thermiques via les CEE

Inciter l'OPAC à la prise en compte du solaire thermique dans les projets de rénovation et de construction :

- Organiser un temps de rencontre et d'échange
- Identifier les leviers réglementaires et financiers



Budget Maison de l'habitat



Moyens humains Maison de l'habitat

**Aides et subventions :**

aide ADEME Etude de faisabilité d'une installation solaire thermique collective

**Porteur :**

Département (SPPEH)
Communes (impôts)
OPAC 43

**Partenaires :**

Région, Département
CC & Communes

**Cibles :**

Particuliers



EN PROJET



NOUVELLE



4.1.24 DÉVELOPPER L'USAGE DU SOLAIRE THERMIQUE

B) ACCOMPAGNER LES ÉTABLISSEMENTS DANS LA MISE EN PLACE D'ÉQUIPEMENTS SOLAIRES THERMIQUES

Toutes les CC :

Promouvoir l'énergie solaire thermique auprès des entreprises avec la CCI et la CMA :

- Avec pour cibles prioritaires les IAA et les établissements médico-sociaux du territoire (de soins, d'accueil de personnes âgées, etc.) ainsi que les industries agro-alimentaires
- Démarchage
- CC S : Cofinancement sur des études d'opportunité ou d'équipement portées par les entreprises

Identifier les équipements publics pouvant être équipés, avec un besoin en eau chaude régulier (logements communaux, piscine, gymnases, vestiaires, etc.)



-



Moyens internes CCI et CMA

Aides et subventions :

Assistance à la maîtrise d'ouvrage pour la mise en place d'une chaufferie biomasse



Etude de faisabilité d'une chaufferie biomasse/Ingénierie des installations de production utilisant la biomasse en combustion.



Porteur :
CCI/CMA
Communes








Partenaires :
CC



Cibles :



EN PROJET
NOUVELLE

<p>Axe 4 - Développer les énergies renouvelables en mobilisant durablement les ressources locales</p>	<p>ACTION ENGAGÉE</p>	
<p>Orientation 4.2 Accompagner le développement des chaufferies collectives et réseaux de chaleur</p>	<p>ÉTUDE – TRAVAUX - ACCOMPAGNEMENT</p>	
<p>4.3.25 ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DES CHAUFFERIES COLLECTIVES ET RÉSEAUX DE CHALEUR</p>		
<p>CONTEXTE</p> <p>Le territoire de la Jeune Loire est un territoire forestier, avec une pratique traditionnelle du chauffage au bois, qui se retrouve également dans les projets des collectivités et des entreprises locales, en particulier des entreprises de la filière bois (scieries, etc.). Il existe un potentiel important de valoriser de la ressource bois locale (co-produits de taille, mais également co-produits de la transformation) dans des chaufferies collectives, pouvant alimenter de petits réseaux de chaleur.</p>		
<p>OBJECTIFS</p> <p>Cette action a pour objectif d'encourager et de faciliter le développement des réseaux de chaleur et des chaufferies bois collectives sur le territoire, à travers l'accompagnement des projets des collectivités, en faisant la promotion du bois énergie auprès des établissements du territoire. Elle vise la poursuite de l'accompagnement porté par les partenaires pour les projets de chaufferies bois des collectivités et de la promotion du bois énergie auprès des entreprises.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réaliser des études d'opportunités de chaufferies bois • Sensibiliser les professionnels et collectivités au bois énergie • Se positionner en relais et facilitateur des projets privés des entreprises 		
 NC	 NC	 Participe à l'atteinte des objectifs Bois-énergie : + 68 GWh
<p>RÔLE DE LA COLLECTIVITÉ</p> <p>Portage des études de réseaux de chaleur</p> <p>Relais de communication</p>		<p>ÉCHELLE</p> <p>CC et PETR</p>
<p>LIEN AVEC AUTRES DOCUMENTS / PROJETS</p>	<p>LIEN AVEC AUTRES ACTIONS</p> <p>1.1.2 (approvisionnement bois)</p>	
 <p>Nombre d'études d'opportunités / faisabilités réalisées</p> <p>Nombre d'actions de sensibilisation</p> <p>Nombre de projets</p>		
<p>VOLETS DE MISE EN ŒUVRE</p> <p>A/ ACCOMPAGNER LES PROJETS INDIVIDUELS DE CHAUFFERIE BOIS DES COLLECTIVITÉS (CONSTRUCTION OU RÉNOVATION, AVEC OU SANS RÉSEAU DE CHALEUR)</p> <p>B/ ACCOMPAGNER LES PROJETS BOIS ÉNERGIE DES ENTREPRISES DU TERRITOIRE :</p>		

4.3.25 ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DES CHAUFFERIES COLLECTIVES ET RÉSEAUX DE CHALEUR

A/ ACCOMPAGNER LES PROJETS INDIVIDUELS DE CHAUFFERIE BOIS DES COLLECTIVITÉS (CONSTRUCTION OU RÉNOVATION, AVEC OU SANS RÉSEAU DE CHALEUR)

Mobiliser les acteurs et collectivités :

- **CC HL / LS / Sucs / PM :** Avec les partenaires de la filière (ERE 43 ou FIBOIS), mettre en place à destination des élus et techniciens un programme de sensibilisation, visites et retours d'expérience ; mise en place d'une boîte à outils
- **CC HL / LS / PM :** Porter une démarche pro-active, pour favoriser l'émergence de projets : enquête auprès des porteurs de projets potentiels ; revue de projet ; prospection territoriale sur l'aspect technique, etc.

CC HL / LS / Sucs / PM / MVR : Accompagner l'émergence des projets de chaufferie bois dans les collectivités et entreprises (voir retour d'expérience Agglo du Puy) :

- Conventionnement ou partenariat avec FIBOIS ou ERE 43, pour la gestion du contact, des regroupement et montage de dossier des entreprises et collectivités
- Co-financer la réalisation d'études d'opportunité, sur la demande des collectivités
- Co-financer la réalisation d'études de faisabilité et accompagnement à la maîtrise d'ouvrage et mise en œuvre du projet, à la demande des collectivités
- Projet sur MVR : accompagnement de l'entreprise porteuse dans son projet de co-génération avec projet de réseau de chaleur sur la commune de Monistrol

CC Sucs / PM : Mobiliser les leviers urbanistiques :

- Dans les documents d'urbanisme, étudier en amont des programmations d'aménagement la possibilité de raccordement ou de création d'un réseau de chaleur, y compris petits réseaux

CC HL / PM : Valoriser le Bois construction :

- Éviter tout ce qui empêche le bois en construction (exemple école de Dunières en bois local) et pousser le bois en matériau de construction / réhabilitation : utilisation co-produits en bois énergie.
- Mobiliser si besoin l'accompagnement de FIBOIS pour faire connaître, organiser des temps de visite, réunions d'information, etc.

Convention FIBOIS - chaufferies :



Proposition à 5500 €/an + estimation études à 20 k€/an max (pour 7/8 projets accompagnés + études de faisabilité).



Aides et subventions :

Subvention Région et/ou département mobilisables avec un convention FIBOIS ou ERE 43 pour les chaufferies



DSP

Étude faisabilité (50 000 € aides max ADEME - 70%)

Chaufferie collective - 300 à 500€ selon puissance + 25000 €/an (100 000€ aide max ADEME acc projet-70%)



Porteur :

CC et communes



Partenaires :

ERE 43 , FIBOIS, Département



Cibles :

Communes










Années 1 à 6






EN PROJET

NOUVELLE

4.3.25 ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DES CHAUFFERIES COLLECTIVES ET RÉSEAUX DE CHALEUR

B/ ACCOMPAGNER LES PROJETS BOIS ÉNERGIE DES ENTREPRISES DU TERRITOIRE :

<p>CC PM :</p> <p>Projet de la scierie Beal</p> <p>Projet de la scierie Moulin</p>		
		
<p>Réaliser une étude d'opportunité de création d'un réseau de chaleur</p>		<p>Aides et subventions :</p>  <p>Banque des territoires</p> <p>ADEME</p>
 <p>Porteur :</p> <p>CCPM et entreprises</p>	 <p>Partenaires :</p>	 <p>Cibles :</p>
 <p>Ponctuel</p>		<p>EN PROJET <input type="checkbox"/></p> <p>NOUVELLE <input type="checkbox"/></p>

Axe 4 - Développer les énergies renouvelables en mobilisant durablement les ressources locales	ACTION À PROGRAMMER	
4.2 Accompagner les porteurs de projet ENR	ÉTUDE – TRAVAUX	
4.3.26 ACCOMPAGNER LES PORTEURS DE PROJETS ET ENR		
<p>CONTEXTE</p> <p>Afin de massifier le développement des productions d'énergie renouvelable sur le territoire, il est nécessaire de créer un contexte qui y sera favorable et qui facilitera les différentes démarches. Aujourd'hui il n'existe pas sur le territoire de dispositif ou de démarche spécifique permettant d'accompagner le développement des ENR, tant en termes de connaissance que mobilisation des acteurs, et de planification.</p>		
<p>OBJECTIFS</p> <p>Cette action a pour but de réaliser une veille technique et réglementaire sur les énergies renouvelables, en particulier en ce qui concerne le biogaz et la méthanisation, afin d'accompagner le déploiement des projets, mais également sur les opportunités récentes liées au développement d'une filière hydrogène.</p>		
 Gains en matière de GES	 Économies d'énergie attendues	 Production d'ENR
<p>RÔLE DE LA COLLECTIVITÉ</p> <p>Relais de communication</p> <p>Portage d'étude sur le patrimoine public</p>		<p>ÉCHELLE</p> <p>CC et PETR</p>
<p>LIEN AVEC AUTRES DOCUMENTS / PROJETS</p>	<p>LIEN AVEC AUTRES ACTIONS</p>	
 <p>Nombre d'accompagnement</p> <p>1 poste dédié partiellement à un exercice de veille</p>		
<p>VOLETS DE MISE EN ŒUVRE</p> <p>A/ ACCOMPAGNER LES PROJETS DE CHALEUR RENOUEVABLE DES COLLECTIVITÉS ET DES PRIVÉS : CHALEUR FATALE, GÉOTHERMIE & POMPES À CHALEUR</p> <p>B/ ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DE LA FILIÈRE MÉTHANISATION</p> <p>C/ RESTER EN VEILLE SUR LES OPPORTUNITÉS ET ACCOMPAGNER LES PROJETS</p>		

4.3.26 ACCOMPAGNER LES PORTEURS DE PROJETS ENR

A/ ACCOMPAGNER LES PROJETS DE CHALEUR RENOUVELABLE DES COLLECTIVITÉS ET DES PRIVÉS : CHALEUR FATALE, GÉOTHERMIE & POMPES À CHALEUR

Toutes les CC :

Accompagner les entreprises à la réalisation d'une étude d'opportunité sur la récupération de chaleur fatale (Satab (textile à St-Just-St-Malmont) ; Blanc Bonnet (Saint-Didier-en-Velay))

Encourager le développement de la géothermie :

- Dans le cadre des accompagnements CCI et CMA
- CEP pour les collectivités
- Sensibiliser et accompagner techniquement l'émergence des projets



Selon projets



Temps interne de coordination et d'accompagnement



Aides et subventions :

Aides ADEME



Porteur :

CCI & CMA



Partenaires :



Cibles :

Communes

Entreprises



Années 1 à 6

EN PROJET

NOUVELLE

4.3.26 ACCOMPAGNER LES PORTEURS DE PROJETS E

B/ ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DE LA FILIÈRE MÉTHANISATION

Toutes les CC :

Mobiliser les accompagnements de la chambre d'agriculture pour la sensibilisation des exploitants et l'émergence des projets

- Réaliser une étude d'opportunité de mise en place d'unité de méthanisation mutualisée
- Identifier les possibilités d'utiliser les boues de stations d'épuration
- Organiser des visites d'exploitations équipées et des retours d'expériences locaux



Étude faisabilité méthanisation 30k€
Étude raccordement 60k€



Aides et subventions :

ADEME



Porteur :

CA



Partenaires :

CC et PETR



Cibles :

Exploitants agricoles

Communes



Années 1 à 6

EN PROJET

NOUVELLE

4.3.26 ACCOMPAGNER LES PORTEURS DE PROJETS ENR

C/ RESTER EN VEILLE SUR LES OPPORTUNITÉS ET ACCOMPAGNER LES PROJETS :

Toutes les CC :

Mettre en place des permanences pour informer sur les énergies renouvelables :

- Conseiller énergie renouvelable dans le cadre du SPPEH ou d'une plateforme de la rénovation pour les particuliers
- CEP pour les collectivités
- CCI, CMA et CA pour les entreprises et exploitants agricoles

Mobiliser un 1 poste entre les CC (ex. poste PETR en cours, pour la veille et la réponse aux AAP, AMI, demandes de subventions, etc.)

Anticiper le développement des réseaux d'énergie (gaz, électricité) en amont de l'ensemble des projets ENR



0.1 à 0.2 ETP sur la veille



Aides et subventions :



Porteur :

CC
PETR



Partenaires :

Communes
Maisons de l'habitat
Cci et CMA
CA








Cibles :



Années 1 à 6

EN PROJET
NOUVELLE

<p>Axe 5 - Axe Transversal - Pour une action concrète, efficace, visible et mesurable</p>	<p>ACTION ENGAGÉE</p>	
<p>1.27 - Suivi, copilotage et évaluation du PCAET</p>	<p>ÉTUDE – TRAVAUX</p>	
<p>SUIVRE, COPILOTER ET ÉVALUER LE PCAET</p>		
<p>CONTEXTE</p> <p>Le Plan Climat est un document porté par différents acteurs du territoire. La CC en est la coordinatrice.</p> <p>Pour la réussite du Plan Climat, il convient de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • maintenir et développer la mobilisation des élus locaux, des partenaires, des services, et des acteurs du territoire ; • s'assurer de la mise en œuvre des actions au travers d'un cadre évolutif et collaboratif ; • suivre les possibilités de financement des actions, notamment les appels à projets, etc. ; • réaliser une veille de la réglementation afférente ; • s'assurer du suivi des indicateurs ; • s'assurer de l'atteinte des objectifs ; • l'améliorer en continu. <p>Ces objectifs doivent être suivis par une gouvernance dédiée, et s'appuyer sur une démarche d'évaluation en continu.</p>		
<p>OBJECTIFS</p> <p>2 comités de suivi CC par an 1 comité de suivi PETR par an Bilan à 3 ans Suivi annuel des indicateurs</p>		
 Gains en matière de GES	 Économies d'énergie attendues	 Production d'ENR
<p>RÔLE DE LA COLLECTIVITÉ</p>		<p>ÉCHELLE Action PETR et CC</p>
<p>LIEN AVEC AUTRES DOCUMENTS / PROJETS</p>	<p>LIEN AVEC AUTRES ACTIONS</p>	
 Nombre de comité de suivi Nombre de COPIL Part des indicateurs renseignés (%) Bilan réalisé (OUI/NON)		
<p>VOLETS DE MISE EN ŒUVRE</p> <p>A/ Faire des documents d'urbanisme un outil de lutte contre l'artificialisation des sols</p> <p>B/ Désimperméabiliser et végétaliser les espaces</p> <p>C/ Faire connaître et communiquer sur le PCAET</p>		

Suivi, copilotage et évaluation du PCAET

A/ Assurer le suivi de la mise en oeuvre du PCAET

Organiser 2 fois par an un COPIL PCAET CC et une fois par an un COPIL PCAET PETR, avec les partenaires clefs et assurer son animation :

- organiser un temps d'échange semestriel, sur la mise en oeuvre des actions
- maintenir des échanges réguliers avec les partenaires et pilotes internes des actions, en lien avec les services

Organiser régulièrement un comité de suivi technique interne, pour coordonner les actions, et assurer la coordination avec les porteurs externes :

- mobilisation des agents, association au suivi politique des commissions, renseignement et suivi des indicateurs
- Objectif : revue de l'avancement des actions, suivi des indicateurs, préparation du COPIL

Au quotidien, les services et commissions des CC et du PETR ont en charge du suivi des actions qui relèvent de leur pilotage et une répartition du suivi des actions par pôle et commission a été établie.



Non chiffré



Non quantifié

**Aides et subventions :**

Porteur :



Partenaires :



Cibles :

EN PROJET NOUVELLE

Suivi, copilotage et évaluation du PCAET

B/ Assurer la réalisation du bilan à mi-parcours des actions du PCAET

● définir les questions évaluatives clefs pour vérifier à terme de l'atteinte des objectifs politiques du PCAET

● réaliser un suivi annuel des actions et une mise à jour des indicateurs, à travers le tableau de bord, en coordination avec le COPIL PCAET

● en coordination avec les pilotes et porteurs de projets, identifier les freins et contraintes, et définir les mesures correctives



Non chiffré



Non quantifié

**Aides et subventions :**

Porteur :



Partenaires :



Cibles :

EN PROJET NOUVELLE

Suivi, copilotage et évaluation du PCAET

C/ Faire connaître et communiquer sur le PCAET

- Mettre en avant le Plan Climat et les objectifs poursuivis sur le site internet du PETR et des CC
- Intégrer une communication semestrielle sur le Plan Climat
- Mettre en place un plan de communication à l'année :
- Cibler les communications nécessaires relatives aux actions
- Communiquer sur les résultats des actions
- Utiliser les moyens de communication pour la sensibilisation



Non chiffré



Non quantifié



Aides et subventions :



Porteur :



Partenaires :








Cibles :



EN PROJET

NOUVELLE

<p>Axe 5 - Axe Transversal - Pour une action concrète, efficace, visible et mesurable</p>	<p>ACTION ENGAGÉE</p>	
<p>Engagement dans une démarche d'exemplarité de la collectivité</p> <p>Recherche de financements innovants</p>	<p>ÉTUDE – TRAVAUX</p>	
<p>ENGAGER LA COLLECTIVITÉ DANS UNE DÉMARCHE D'EXEMPLARITÉ</p>		
<p>CONTEXTE</p> <p>Les démarches de Plan Climat invitent tous les acteurs d'un territoire à agir en faveur de la transition écologique. En tant que coordinatrice du Plan Climat, mais aussi en tant qu'acteur public et bénéficiant de deniers publics, la CC/PETR a le devoir de montrer l'exemple, et d'inciter ses partenaires et habitants à la rejoindre dans cet objectif. Les CC et le PETR de la Jeune Loire se sont engagés à ce titre dans une démarche de Contrat d'Objectif Territorial (COT) avec l'ADEME en 2022.</p> <p>Le Plan climat est un outil pour accompagner le territoire de la CC dans une démarche de transition écologique. L'atteinte des objectifs passe notamment par l'intégration des enjeux du Plan Climat et la contribution à la mise en œuvre du plan d'actions par les acteurs locaux et notamment les communes membres de la CC. En tant que coordinatrice du Plan Climat et interlocutrice privilégiée de ses communes membres, la CC doit être en capacité de répondre à leurs questions et de les accompagner dans leurs projets.</p>		
<p>OBJECTIFS</p> <p>Avoir une action exemplaire et reconnue Obtention du Label TETE 1 étoile Au moins 1 rencontre par an pour les élus Au moins 1 rencontre par an pour les agents</p>		
 Gains en matière de GES	 Économies d'énergie attendues	 Production d'ENR
<p>RÔLE DE LA COLLECTIVITÉ</p>		<p>ÉCHELLE</p> <p>Action commune ou spé / CC</p>
<p>LIEN AVEC AUTRES DOCUMENTS / PROJETS</p>	<p>LIEN AVEC AUTRES ACTIONS</p>	
 Score TETE et réalisation des audits Nombre de rencontres organisées		
<p>VOLETS DE MISE EN ŒUVRE</p> <p>A/ Participation au COT et obtention du label TETE B/ S'investir dans les dynamiques régionales voire nationales C/ Organiser des temps de sensibilisation et de formation des élus et agents des communes D/ Diversifier les modes de financements indirects</p>		

ENGAGER LA COLLECTIVITÉ DANS UNE DÉMARCHE D'EXEMPLARITÉ

A/ Participation au COT et obtention du label TETE

- Mise en œuvre des actions et suivi du COT :

1 ETP au PETR dédié à l'accompagnement des CC et au suivi du COT en interne (en cours)



Non chiffré



1 ETP



Aides et subventions :



Porteur :

PETR & CC



Partenaires :



Cibles :



EN PROJET

NOUVELLE

ENGAGER LA COLLECTIVITÉ DANS UNE DÉMARCHE D'EXEMPLARITÉ

B/ S'investir dans les dynamiques régionales voire nationales

- Participer aux réseaux régionaux des territoires engagés dans la transition écologique animé par l'Etat, la Région, et l'ADEME, pour :

- apprendre des autres et partager les expériences locales
- prendre du recul sur la dynamique locale
- rester à l'écoute et dans une attitude d'amélioration continue

- Se positionner sur les appels à projets et démarches pionnières permettant de qualifier l'engagement de la collectivité



Non chiffré



Non quantifié



Aides et subventions :



Porteur :



Partenaires :



Cibles :



EN PROJET

NOUVELLE

ENGAGER LA COLLECTIVITÉ DANS UNE DÉMARCHE D'EXEMPLARITÉ

C/ Organiser des temps de sensibilisation et de formation des élus et agents des communes

- Organiser des temps de formation des communes (élus et agents) sur les enjeux de la transition écologique et leur articulation avec les enjeux locaux et les compétences des communes
- Organiser une rencontre semestrielle sur une thématique du PCAET : bonnes pratiques internes, avec retour d'expérience, présentation, échanges, partenaire, etc.



Non chiffré



Non quantifié

**Aides et subventions :****Porteur :**

PETR, CC

**Partenaires :**

Ensemble des partenaires techniques et institutionnels

**Cibles :**EN PROJET NOUVELLE

ENGAGER LA COLLECTIVITÉ DANS UNE DÉMARCHE D'EXEMPLARITÉ

D/ Diversifier les modes de financements indirects

- Communiquer sur les dispositifs proposés actuellement par les partenaires et se positionner en relais
- Déposer des candidatures aux appels à projets pour le financement des actions :
 - Mobiliser les services pour réaliser une veille sur les appels à projet, notamment innovants, pouvant financer des projets locaux ou des actions du Plan Climat ;
 - Sélectionner les AAP auxquels candidater, en fonction de leur pertinence pour la mise en œuvre des projets de la CC et de la charge de travail des agents
- Envisager une solution de valorisation collective des Certificats d'Économie d'Énergie, notamment pour les communes, pour mieux les valoriser et permettre une action plus importante :
 - Réaliser un benchmark
 - Identifier le modèle le plus intéressant quant au portage (poste à la CC, mutualisation avec une autre collectivité, etc.) et au modèle économique (financement du temps de travail, restitution aux communes, voire création d'un fonds pour l'action...)
 - Déployer la solution retenue le cas échéant
- Étudier les possibilités de financement indirect : mise en place de Paiements pour Services Environnementaux, mécénats, crédits carbone...



Non chiffré



Non quantifié

**Aides et subventions :****Porteur :****Partenaires :****Cibles :**EN PROJET NOUVELLE